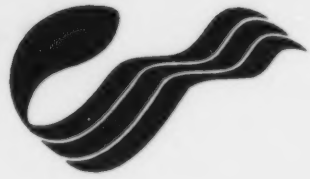

Scientific Excellence • Resource Protection & Conservation • Benefits for Canadians
Excellence scientifique • Protection et conservation des ressources • Bénéfices aux Canadiens

Sommaire annuel des données sur la récolte de poissons et de mammifères marins dans les Territoires du Nord-ouest

Volume 2

1989 - 1990

Pêches et Océans
Fisheries and Oceans

Canada

Sommaire annuel des données sur la récolte de poissons et de mammifères marins dans les Territoires du Nord-ouest

Volume 2

1989 - 1990

Institut des eaux douces
Région du Centre et de l'Arctique
Ministère des Pêches et des Océans
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6

92-04209/

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

Numéro de catalogue Fs1-53/1990F
ISSN 1183-9554
ISBN 0-662-97124-8

On devra citer cette publication comme suit:

Ministère des Pêches et des Océans. 1992. Sommaire annuel des données sur la récolte de poissons et de mammifères marins dans les Territoires du Nord-Ouest, Volume 2, 1989-1990: xii + 70 p.

INTRODUCTION

Le présent rapport regroupe les données sur la récolte de poissons et de mammifères marins recueillies par le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour les Territoires du Nord-Ouest entre le 1er avril 1989 et le 31 mars 1990. Les données sur la récolte portent sur l'ensemble des T.N.-O. ainsi que sur chacune de trois régions administratives du MPO.

Le rapport contient des données détaillées sur les pêches commerciales et exploratoires, la récolte de mammifères marins et la pêche sportive. Il n'existe pas à l'heure actuelle de données sur la pêche de subsistance ni sur la récolte de phoques. Ces données seront toutefois déclarées dès que les programmes de données sur les récoltes du MPO seront étendus à ces deux activités.

Outre les données sur la récolte, le rapport comprend des renseignements sur la valeur des récoltes commerciales au débarquement, le nombre de permis de pêche commerciale et sportive délivrés et le nombre de camps et de pourvoiries pour la pêche sportive. De plus, les pêches commerciales et exploratoires pour lesquelles on a recueilli des données sur l'effort de pêche (nombre de jours, nombre de filets et leur taille) et des échantillons biologiques (poids et longueur, structures d'âge, renseignements sur la maturation) sont indiquées dans le rapport.

Le rapport constitue un regroupement des renseignements recueillis par le personnel du MPO des bureaux régionaux d'Inuvik, de Hay River et d'Iqaluit ainsi que de la direction générale régionale de Winnipeg. Une partie des renseignements provient du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les données sur les permis de pêche sportive ont été compilées par le Ministère des Ressources Renouvelables à partir des bordereaux de ventes des distributeurs. Enfin, le Guide de pêche pour les Territoires du Nord-Ouest, publié par TravelArctic, constitue la source de renseignements sur le nombre de camps de pêche sportive et leur capacité d'accueil.

Les études antérieures sur la pêche dans les T.N.-O. ont essentiellement portées sur des pêches particulières. Toutefois, trois projets récents présentent une analyse complète et détaillée sur la pêche dans les T.N.-O. Yaremchuk et coll. (1989) ont fait la synthèse des données sur la récolte recueillies par le MPO et d'autres organismes depuis les débuts de la pêche commerciale en 1945 jusqu'en 1987. McGowan (1989) a, de son côté, fait la synthèse des résultats de la pêche expérimentale effectuée entre 1985 et 1988. Enfin, Strong (1989) a résumé les données sur les récoltes de narvals, de bélugas et de morses entre 1948 et 1987. Il a utilisé les renseignements recueillis par le MPO depuis la fin des années 70 ainsi que des données ramassées antérieurement par d'autres organismes ou par des chercheurs individuels.

Le rapport est le deuxième d'une série publié annuellement afin d'assurer au personnel et aux clients du MPO un accès facile aux données sur les récoltes.

SOURCE ET COLLECTE DES DONNÉES

Le Ministère des Pêches et des Océans a des bureaux régionaux à l'ouest de l'Arctique (Inuvik), en Arctique sud et central (Yellowknife et Hay River) et à l'est de l'Arctique (Iqaluit et Rankin Inlet) (Figure 1). Les bureaux régionaux mettent en oeuvre les plans et les programmes de gestion des habitats et des pêches par l'intermédiaire de leurs activités d'allocation des contingents, de délivrance des permis, de surveillance et de vérification de la conformité. Bien que les mêmes données de base sur la récolte de poissons et de mammifères marins soient utilisées à des fins de gestion, les méthodes de collecte des données sont adaptées par les bureaux régionaux afin de refléter les différences dans la nature et l'organisation des pêches.

REGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

Pêche commerciale

Les pêcheurs commerciaux de l'ouest de l'Arctique pratiquent la pêche pour satisfaire leurs propres besoins bien qu'ils puissent vendre une partie de leur récolte localement. Il n'existe pas de marchés structurés à proprement parler. Il est donc impossible d'obtenir des données au point de vente à l'aide des méthodes utilisées ailleurs dans les T.N.-O. pour la pêche commerciale.

MPO mène une enquête postale auprès des titulaires de permis pour recueillir des renseignements sur le nombre de jours de pêche, les engins de pêche utilisés et le nombre de poissons capturés et vendus pour chaque espèce au cours de l'année. Les données sur la récolte commerciale sont compilées par communauté plutôt que par étendue d'eau, car on ne demande pas aux pêcheurs de préciser dans quelles eaux ils ont capturés leurs poissons. On ne demande pas non plus aux pêcheurs quel prix ils ont obtenu pour la vente de leurs poissons. Les valeurs au débarquement ont donc été évaluées à partir d'une estimation des prix au comptant du poisson et pourraient être erronées. Le poids de la récolte commerciale pourrait aussi être une source d'erreur en raison de la méthode d'évaluation utilisée et qui consiste à multiplier le nombre de prises déclarées pour chaque espèce par le poids moyen estimatif de cette espèce. Enfin, les données sont vraisemblablement faussées par des erreurs de mémoire, car les pêcheurs doivent fournir des renseignements sur leurs activités de pêche pour une année entière.

Pour l'année 1989-1990, 28 des 58 titulaires de permis de pêche commerciale ont participé à l'enquête. Aucune tentative n'a été faite pour évaluer la récolte de l'ensemble des pêcheurs commerciaux à partir de cet échantillon.

Récoltes de mammifères marins

L'Étude sur les récoltes des Inuvialuit, mise sur pied dans le cadre du règlement des revendications territoriales pour l'ouest de l'Arctique, permet de surveiller les récoltes locales de poissons et de mammifères marins dans les six communautés de l'ouest de l'Arctique situées dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Inuvialuit (Figure 2). Les données sont recueillies chaque mois au moyen d'entrevues personnelles avec les chasseurs et

les pêcheurs de chacune des communautés; elles sont ensuite rassemblées et analysées par le coordonnateur de l'étude.

Le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP), lui aussi créé dans le cadre du règlement des revendications territoriales pour l'ouest de l'Arctique, conseille le Ministre des Pêches et des Océans sur les sujets concernant les pêches dans la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Inuvialuit. Le CMGP, constitué à part égale de représentants du gouvernement et du Conseil inuvialuit de gestion du gibier, dirige son propre programme de surveillance des récoltes de bélugas et de morses. Ce programme est conçu pour obtenir des renseignements plus précis que ceux fournis par l'étude sur les récoltes. On cherche ainsi à s'assurer que l'on puisse fournir des conseils judicieux pour la gestion de ces deux espèces.

En vertu du mandat de ces deux études et grâce à la collaboration des Inuvialuit, MPO a accès aux données générées.

Pêche sportive

Le secteur de la pêche sportive comprend principalement la pêche sportive faite par les résidents (environ 1 195 titulaires de permis) et, de façon moins importante, la pêche faite par les touristes installés dans les camps de pêche (3 camps).

La pêche sportive n'a pas fait l'objet d'une surveillance en 1989-1990.

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD/CENTRAL

Pêche commerciale

La pêche commerciale dans la région de l'Arctique sud et central est la plus importante et la mieux structurée des T.N.-O. La pêche sur le Grand lac des Esclaves compte, à elle seule, pour environ 80 p. 100 de la production totale de la pêche commerciale dans les T.N.-O.

Une bonne partie de la production commerciale de la région de l'Arctique sud et central est mise en marché par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). L'OCPED est l'unique acheteur et vendeur de poissons d'eau douce des T.N.-O. destinés au marché provincial ou à l'exportation. La surveillance des quotas sur le Grand lac des Esclaves, comme sur les autres pêcheries d'eau douce relevant de l'OCPED, se fait à partir du total cumulé des prises quotidienne relevées par l'OCPED. La section 3 présente les données de production utilisées par le bureau régional de Hay River pour la gestion des quotas (Tableau 3A.7) et les données de l'OCPED (Tableau 3A.8). L'écart entre les données des deux tableaux est principalement attribuable au fait que les données sur les rebuts et les ventes locales ne sont pas inclus dans les relevés de l'OCPED.

Les données sur la récolte de la pêche commerciale sont normalement signalées pour l'année financière, soit du 1er avril au 31 mars de l'année suivante. Toutefois, la pêche dans le Grand lac des Esclaves et le lac Kakisa commence le

1er novembre et se poursuit jusqu'à ce que le quota soit atteint ou jusqu'au 31 octobre de l'année suivante. Ce calendrier a été adopté à la demande des pêcheurs qui voulaient s'assurer de ne pas épuiser leur quotas avant d'avoir pu pratiquer la pêche d'hiver. Ainsi, les tableaux récapitulatifs du présent rapport portent sur les récoltes et les valeurs au débarquement pour le Grand lac des Esclaves et le lac Kakisa durant l'année financière, alors que les tableaux détaillés présentent les récoltes et les valeurs au débarquement pour les deux lacs durant l'année de pêche.

Les pêcheurs qui apportent leurs prises directement à l'OCPED reçoivent un premier paiement à la livraison et un paiement final, établi en fonction des profits de l'OCPED. Comme dans les années à venir, le présent rapport sera publié de façon régulière à une date antérieure à la date de versement des paiements finaux, les données sur ces paiements seront exclues du rapport. On trouvera cependant à l'annexe 1 les paiements finaux, par espèce, versés au cours des cinq dernières années.

La plupart des ombles chevaliers capturés dans la région de l'Arctique sud et central sont livrés à l'usine de transformation du poisson gérée par la Coopérative Ikaluktutiak de Cambridge Bay. La Coopérative coordonne aussi les activités de pêche et paye la plupart des frais afférents. Elle fait de plus une avance aux pêcheurs au début de chaque saison de pêche et leur paie un prix initial par kilogramme à la livraison du poisson. Une partie des prises commerciales est vendue localement, mais la plus grande partie est expédiée, aux frais de la Coopérative, à l'OCPED à Winnipeg. La Coopérative remet un deuxième paiement aux pêcheurs, habituellement en décembre, en se basant sur le paiement final effectué par l'OCPED pour la production de l'année précédente. Enfin, un troisième paiement, établi en fonction des profits liés à la pêche après le calcul des frais d'exploitation et de commercialisation, est effectué en avril ou en mai. La valeur au débarquement est calculée à partir de la somme du premier et du troisième paiement versés aux pêcheurs. Pour l'année 1989-1990, le premier paiement a été de 1,10 $ le kilo (équivalent poids brut), et le troisième de 1,14 $ le kilo.

Le reste de la pêche à l'omble chevalier dans la région de l'Arctique sud et central se fait à une échelle beaucoup plus petite et les poissons sont vendus au sein de la communauté ou dans les communautés voisines. Les bordereaux de vente fournis par les coopératives ou les associations de chasseurs et de trappeurs contiennent des renseignements sur la récolte et sur les valeurs au débarquement.

Récoltes de mammifères marins

Les récoltes de mammifères marins se font uniquement dans la zone de l'Extrême Arctique de la région de l'Arctique sud et central et ne visent presque uniquement que le béluga. Les données ont été obtenues, grâce à la collaboration de l'Association Kitikmeot des chasseurs et des trappeurs et du Ministère des Ressources Renouvelables du Gouvernement des T.N.-O.

Pêche sportive

Il existe une importante pêche sportive sur les étendues d'eau à proximité de grands centres comme Yellowknife et Hay River. La pêche sportive dans les camps est aussi importante; on compte 37 camps donnant accès à des plans d'eau isolés. Près de 80 p. 100 de tous les permis de pêche sportive pour résidents et 71 p. 100 des permis pour les non-résidents sont vendus dans la région de l'Arctique sud et central.

En 1989-1990, la surveillance de la pêche ne s'est faite que pour la pêche pratiquée dans les camps et s'est limitée au programme de journal du pêcheur dans le cas du Grand lac de l'Ours et du lac Blachford. Le programme, mené en collaboration avec les camps de pêche, est un système de déclaration volontaire par lequel les invités doivent indiquer dans un journal leur effort de pêche et le nombre de prises. Par la suite, le personnel du camp transmet les journaux au MPO pour que les renseignements soient analysés et présentés dans un rapport.

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

Pêche commerciale

Dans la région de l'Est de l'Arctique on trouve principalement une pêche commerciale de l'omble chevalier sur une petite échelle. Au cours des dernières années, il y a eu des pêches côtières exploratoires au large de l'Île de Baffin, particulièrement pour le flétan du Groenland, la morue, les coquilles Saint-Jacques et la crevette. C'est à Pangnirtung que la pêche exploratoire a été la plus active avec la pêche au flétan du Groenland.

Les Inuit de l'Île de Baffin ont aussi participé à la pêche hauturière aux crevettes. Cependant, c'est le Service des pêches de l'Atlantique du MPO qui en assure la surveillance dans le cadre du Plan de gestion de la crevette nordique.

La plupart des prises d'omble chevalier de Keewatin (partie ouest de la baie d'Hudson) sont livrées aux usines de transformation de Whale Cove, du Chesterfield Inlet, d'Arviat et du Rankin Inlet. Ces usines, à l'exception de celle d'Arviat qui est exploitée par un propriétaire indépendant, sont gérées par les associations de chasseurs et de trappeurs ou les associations de pêcheurs. Les poissons, achetés auprès des pêcheurs, sont lavés, congelés et emballés, puis expédiés à l'OCPED. Les bordereaux de vente de l'OCPED constituent une source fiable de données sur la récolte.

Le prix payé aux pêcheurs est fixé par l'usine et équivaut au prix initial payé par l'OCPED moins les dépenses prévues. Les paiements totaux versés aux pêcheurs correspondent aux valeurs au débarquement indiquées dans le tableau 4A.4. Les pêcheurs reçoivent rarement un paiement final, car le paiement final de l'OCPED est utilisé pour régler les frais d'exploitation non payés de l'usine.

La récolte d'omble chevalier des autres pêcheries de la région de Keewatin et de l'Île de Baffin est vendue à l'intérieur des T.N.-O. Les agents des Ressources Renouvelables des T.N.-O. recueillent les données sur la récolte à

partir des bordereaux de vente. Ces derniers sont considérés comme une source assez précise de données sur la récolte.

Mammifères marins

La récolte de mammifères marins dans les T.N.-O. se concentre dans la région de l'est de l'Arctique. Presque tous les narvals et les morses et 64 p. 100 des bélugas sont capturés dans cette région.

Des données précises sur la récolte de narvals sont obtenues à partir des étiquettes retournées. Les récoltes de morses et de bélugas sont surveillées en collaboration avec le ministère des Ressources Renouvelables à partir d'observations faites dans les communautés de chasseurs. Toutefois, comme cette surveillance dépend de la présence d'un agent des ressources renouvelables ou d'un agent des pêches au moment de la chasse, les données sur la récolte sont en grande partie incomplètes ou manquantes.

À court terme, dans l'attente du règlement des revendications territoriales, il semble que le problème de la collecte des données dans la région de Keewatin puisse être atténué. En effet, une entente fait présentement l'objet de négociations entre la Fédération de la faune de Keewatin et le Gouvernement des T.N.-O. afin de permettre au MPO d'avoir accès aux données recueillies dans le cadre de l'Étude sur les récoltes de Keewatin. Malheureusement, le MPO n'a pas accès aux données de l'Étude sur les récoltes de la région de Baffin. Par conséquent, les données sur la récolte de mammifères marins des communautés de la région de Baffin demeurent peu fiables.

Pêche sportive

La pêche sportive pratiquée par les résidents est importante (1 526 permis vendus), mais l'industrie de la pêche sportive se limite à seulement 14 camps dans la région de l'est de l'Arctique.

La pêche sportive n'a pas fait l'objet d'une surveillance dans la région de l'est de l'Arctique durant l'année 1989-1990.

GLOSSAIRE

Pêche commerciale

Pêche commerciale désigne toute pêche pratiquée dans le but de vendre ou de troquer les prises. L'Annexe V du Règlement de Pêche des T.N.-O. précise les eaux où la pêche commerciale peut avoir lieu. La pêche commerciale est interdite dans ces eaux à moins que le directeur général régional, région du Centre et de l'Arctique, ne l'autorise par l'intermédiaire d'une ordonnance d'exception.

Source des données

Les données signalées dans le présent rapport proviennent de différentes sources. Dans les tableaux détaillés sur les récoltes provenant de pêches commerciales et exploratoires particulières, la source des données est indiquée par un des codes suivants:

AP = Observations ou évaluations faites par les agents des pêches.

ARR = Rapports verbaux des agents des Ressources Renouvelables faits à partir de leurs observations et de leurs évaluations.

BDV = Bordereaux de vente ou données commerciales recueillis par le personnel du MPO ou par les agents des Ressources Renouvelables.

CGP = Données de l'Étude sur les récoltes du Comité mixte de gestion de la pêche pour la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit.

DRG = Données sur les récoltes du Gouvernement des T.N.-O.

EPP = Enquête postale auprès des pêcheurs (l'ouest de l'Arctique)

ÉTI = La récolte de narvals est contingentée et contrôlée à l'aide d'un système d'étiquetage. Chaque communauté reçoit un nombre déterminé d'étiquettes correspondant au nombre maximal de narvals pouvant être capturés. À chaque fois qu'un narval est capturé, une partie de l'étiquette est retournée à MPO, ce qui permet de tenir un compte précis de la récolte.

MCA = Moyenne de cinq ans. Dans le cas de nombreuses commmunautés, aucune surveillance des récoltes de mammifères marins n'est effectuée certaines années. On utilise alors la moyenne calculée à partir des cinq années les plus récentes pour lesquelles il existe des données. Cette moyenne donne certaines indications sur le niveau de la récolte au cours des dernières années, mais elle ne constitute aucunement une évaluation précise de la récolte de la communauté.

PPE = Données fournies pour satisfaire aux conditions du permis de pêche exploratoire.

RPQ = Relevés des prises quotidiennes provenant de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Ces relevés indiquent les achats quotidiens totaux faits par les agents de l'Office en termes d'espèce, de poids et de prix payé.

Qualité des données

À l'exception des régions où l'on utilise la moyenne de cinq ans (voir MCA) à cause de l'absence de surveillance, une mesure de la qualité des données est fournie en termes d'«erreur maximale estimative». Cette valeur, estimée par les biologistes régionaux à partir de leurs connaissances de la pêche, correspond à l'erreur maximale qui peut être liée à la donnée. Par exemple, une mesure de qualité des données de ± 50% indique qu'une récolte déclarée de 1 000 kilogrammes peut être, dans le pire des cas, de 500 ou de 1 500 kilogrammes.

Lorsque l'abréviation MCA apparaît dans la colonne «Source des données», on indique l'étendue des valeurs de la récolte pour les années à partir desquelles la MCA a été calculée.

Pêche exploratoire

Un pêcheur ou une entreprise de pêche qui veut pratiquer la pêche commerciale sur une étendue d'eau qui n'apparaît pas dans l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O. doit déposer une demande de permis de pêche exploratoire auprès du MPO. Le permis précise le quota pour chaque espèce, les engins de pêche qui peuvent être utilisés, le nombre de poissons dont MPO a besoin à titre d'échantillons biologiques et les renseignements que le demandeur doit fournir sur son effort de pêche. Il est possible que la pêche exploratoire en question soit ajoutée à l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O. s'il s'avère, après trois à cinq ans de récolte, que les stocks de l'espèce exploitée sont suffisants pour supporter une pêche commerciale.

Récolte

Les données correspondant à la récolte représentent une estimation du poids total des poissons ou du nombre total de mammifères marins. Les récoltes de poissons sont exprimées en équivalent poids brut (non-éviscéré). Des facteurs de conversion sont utilisés pour déterminer l'équivalent poids brut, car les pêcheurs peuvent de fait vendre le poisson sous différentes formes (entier, éviscéré ou éviscéré étêté).

À l'ouest de l'Arctique, où les pêcheurs déclarent leur récolte en nombre de poissons capturés, les équivalents poids brut sont obtenus en multipliant le nombre de poissons par le poids moyen estimatif de l'espèce.

Les récoltes de mammifères marins sont déclarées par communauté et sont fondées sur les meilleures données existantes concernant le nombre d'animaux débarqués. Actuellement, aucune correction n'est apportée pour tenir compte des animaux perdus. Lorsqu'il n'existe pas de données, la moyenne de cinq ans pour la communauté en question est signalée afin de fournir une certaine indication du niveau probable de l'activité de récolte.

Valeur au débarquement

La valeur au débarquement représente les paiements reçus par les pêcheurs commerciaux pour la vente de leur récolte. Dans le cas des pêcheurs qui vendent leurs prises à l'OCPED, les valeurs ne comprennent pas les paiements finaux (consulter l'annexe 1). Dans le cas des marchés moins structurés des régions de l'est de l'Arctique et de l'ouest de l'Arctique, les valeurs au débarquement sont évaluées en multipliant le poids de la récolte par les prix moyens estimatifs obtenus.

LL

Il s'agit de l'abréviation de landlocké utilisée pour distinguer l'omble chevalier landlocké de l'omble chevalier anadrome. Presque tous les ombles chevaliers capturés dans les T.N.-O. sont anadromes.

pb kg

Il s'agit de l'abréviation pour équivalent poids brut en kilogrammes.

Permis de pêche sportive

La loi sur les pêches et les règlements qui s'y rattachent stipulent que toute personne âgée entre 16 et 65 ans désirant pratiquer la pêche sportive dans les T.N.-O. doit se procurer un permis de pêche sportive.

Résident

En ce qui concerne les permis de pêche sportive, le terme résident s'applique à toute personne qui réside dans les T.N.-O. ou ailleurs au Canada.

Non-résident

En ce qui concerne les permis de pêche sportive, le terme non-résident s'applique à toute personne qui ne réside pas au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction iii
Source et collecte des données iv
Glossaire ix

SECTION 1 - SOMMAIRE POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Territoires du Nord-Ouest, points saillants des données, 1989-1990 2

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 1A.1 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1989-1990 3

Tableau 1A.2 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990 3

Tableau 1A.3 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1989-1990 4

Tableau 1A.4 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990 4

Tableau 1A.5 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale et exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement totales, 1989-1990 5

Tableau 1A.6 Territoires du Nord-Ouest, ventes de permis de pêche commerciale par région, 1989-1990 5

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 1B.1 Territoires du Nord-Ouest, récoltes de mammifères marins par espèce et par région, 1989-1990 6

C. Pêche sportive

Tableau 1C.1 Territoires du Nord-Ouest, permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents, nombre de permis vendus et revenus, 1989-1990 7

Tableau 1C.2 Territoires du Nord-Ouest, évolution des ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents, 1989-1990 7

Tableau 1C.3 Territoires du Nord-Ouest, permis de pêche sportive pour résidents et non résidents, nombre de permis vendus et revenus par région, 1989-1990 8

Tableau 1C.4 Territoires du Nord-Ouest, nombre de camps de pêche et capacité d'accueil par région, 1989-1990 8

SECTION 2 - RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

Région de l'Ouest de l'Arctique, points saillants des données, 1989-1990 10

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 2A.1 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récolte totale, quantité vendue et valeurs des ventes par espèce, 1989-1990 11

Tableau 2A.2 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990 11

Tableau 2A.3 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche commerciale active de l'annexe V, 1989-1990 12

Tableau 2A.4 Région de l'Ouest de l'Arctique, récoltes, ventes et valeurs des ventes, titulaires de permis de pêche commerciale interrogés, par communauté, 1989-1990 13

Tableau 2A.5 Région de l'Ouest de l'Arctique, pêche exploratoire, 1989-1990 15

Tableau 2A.6 Région de l'Ouest de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1989-1990 16

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 2B.1 Région de l'Ouest de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1989-1990 17

SECTION 3 - RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD/CENTRAL

Région de l'Arctique sud et central points saillants des données, 1989-1990 19

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 3A.1 Région de l'Arctique sud/central pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990 20

Tableau 3A.2 Région de l'Arctique sud/central pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990 20

Tableau 3A.3 Région de l'Arctique sud/central pêche commerciale de l'annexe V, omble chevalier, 1989-1990 21

Tableau 3A.4 Région de l'Arctique sud/central pêche commerciale de l'annexe V, corégone, touladi et doré, 1989-1990 (Grand lac des Esclaves et lac Kakisa exclus) 25

Tableau 3A.5 Grand lac des esclaves, récoltes par régions administratives, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 . . . 27

Tableau 3A.6 Récolte du Grand lac des Esclaves vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 29

Tableau 3A.7 Lac Kakisa, récoltes commerciales, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 30

Tableau 3A.8 Récolte du lac Kakisa vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989 30

Tableau 3A.9 Région de l'Arctique sud/central pêche exploratoire, 1989-1990 31

Tableau 3A.10 Région de l'Arctique sud/central ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1989-1990 36

Tableau 3A.11 Région de l'Arctique sud/central permis d'exploitation pour le Grand lac des Esclaves, 1989-1990 36

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 3B.1 Région de l'Arctique sud/central récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1989-1990 37

C. Pêche sportive

Tableau 3C.1 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1989 38

Tableau 3C.2 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, comparaison des résultats de trois années 38

Tableau 3C.3 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, prises et effort de pêche déclarés pour l'omble chevalier au cours d'excursions par avion 39

Tableau 3C.4 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1989 39

Tableau 3C.5 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, évolution des réponses 40

SECTION 4 - RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

Région de l'Est de l'Arctique, points saillants des données, 1989-1990 42

A. Pêches commerciale et exploratoire

Tableau 4A.1 Région de l'Est de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990 43

Tableau 4A.2 Région de l'Est de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990 43

Tableau 4A.3 Région de l'Est de l'Arctique, de Baffin, pêche commerciale de l'annexe V par communauté, 1989-1990 44

Tableau 4A.4 Région de l'Est de l'Arctique, District de Keewatin, pêche commerciale selon l'annexe V par communauté, 1989-1990 51

Tableau 4A.5 Région de l'Est de l'Arctique, pêche exploratoire, 1989-1990 58

Tableau 4A.6 Région de l'Est de l'Arctique, pêche exploratiore des mammifères marins, 1989-1990 63

Tableau 4A.7 Région de l'Est de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1989-1990 65

B. Récoltes de mammifères marins

Tableau 4B.1 Région de l'Est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par zone et par espèce, 1989-1990 66

Tableau 4B.2 Région de l'Est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1989-1990 66

Annexe 1 Paiements finaux 69

Bibliographie 70

Liste des figures

Figure 1. Territoire du Nord-Ouest, régions administratives du Ministère des Pêches et des Océans 1

Figure 2. Région de l'ouest de l'Arctique 9

Figure 3. Région de l'Arctique sud et central 18

Figure 4. Région de l'est de l'Arctique 41

SECTION 1
SOMMAIRE POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

FIGURE 1

Territoires du Nord-Ouest,
Régions administratives,
Ministère des Pêches et des Océans

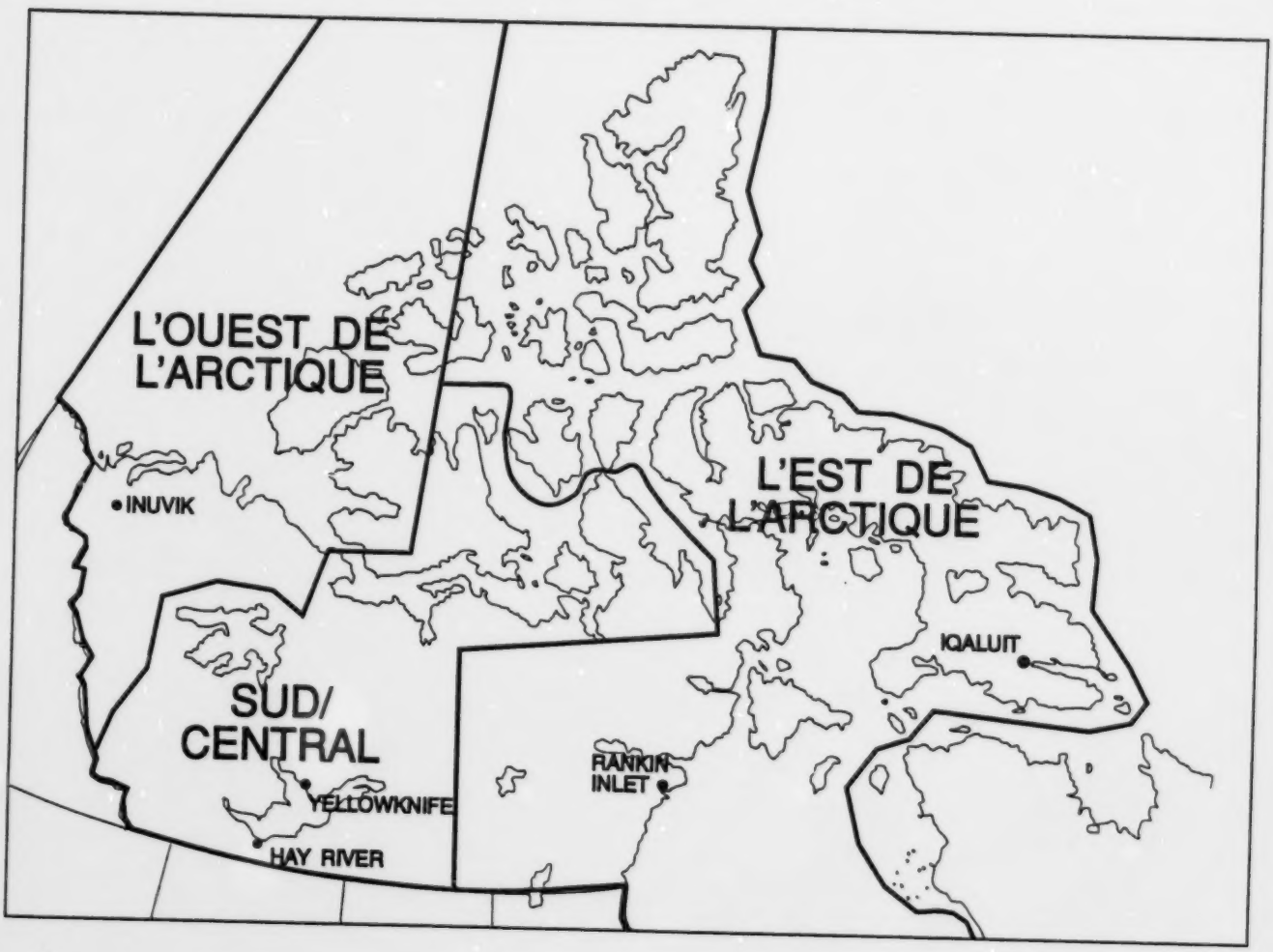

TERRITOIRES DU NORD-OUEST,
POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1989-1990

Pêches commerciale et exploratoire

- 101 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O., dont 74 ont été exploitées.

- 891 permis de pêche commerciale vendus à 742 pêcheurs.

- 77 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoire, dont 44 ont été exploitées.

- Quantité totale débarquée pour les pêches commerciale et exploratoire de 2 333 393 kg; valeur au débarquement de 2 715 817 $.

- Principales espèces commerciales et exploratoires récoltées:

  Grand corégone (60% des débarquements)
  Flétan du Groenland (11%)
  Omble chevalier (9%)
  Grand brochet (8%)

- 79% de la récolte commerciale des T.N.-O. provient du Grand lac des Esclaves.

Pêche sportive

- 17 371 permis de pêche sportive vendus, dont 13 807 permis pour résidents et 3 564 permis pour non-résidents.

- 54 camps disposant de 1 012 lits au total.

- 7 776 poissons récoltés par l'intermédiaire des camps situés sur le Grand lac de l'Ours, dont 77% étaient des touladis.

Récoltes de mammifères marins

- Les récoltes de mammifères marins ont été composées de 688 bélugas, de 342 narvals et de 291 morses. De même, 8 bélugas ont été prise au piège et ont gelées sous les glaces du lac Husky dans la Région de l'Ouest de l'Arctique.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 1A.1 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1989-1990

Région	Nombre de pêches de l'annexe ouvertes	Nombre de pêches de l'annexe exploités	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
L'Ouest de l'Arctique	9	9	13 172	14 217
Sud/Central	33	27	1 883 362	1 771 838
L'Est de l'Arctique	59	38	109 958	357 660
TOTAL	101	74	2 006 492	2 143 715

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialise par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 1A.2 Territoires du Nord-Ouest, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
Omble chevalier	168 948	490 605
Omble chevalier (11)	568	1 945
Grand corégone	1 371 016	1 188 397
Corégone tschir	8 039	9 325
Touladi	132 530	124 833
Doré	41 002	73 277
Grand brochet	181 753	105 216
Inconnu	101 331	148 243
Autre	1 306	1 874
TOTAL	2 006 492	2 143 715

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialisé par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 1A.3 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par région, 1989-1990

Région	Nombre de permis de pêches exploratoire	Nombre d'etendues d'eau autorisées/exploitées		Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
L'Ouest de l'Arctique	3	3	3	15 568	18 354
Sud/Central	12[a]	35	11	10 130	28 087
L'Est de l'Arctique	25	39	30	301 201	525 661
TOTAL	40	77	44	326 899	572 102

a comprend un permis de pêche exploratoire délivré pour un changement d'engin de pêche sur la rivière Jayco (Annexe V, N^{O} IV-14), mais non la récolte obtenue en vertu de ce permis.

Tableau 1A.4 Territoires du Nord-Ouest, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	47 572	165 565
Grand corégone	7 067	3 737
Coregone tschir	5 781	6 745
Touladi	546	1 983
Doré	202	444
Grand brochet	1 670	1 560
Inconnu	474	991
Flétan du Groenland	255 212	382 665
Coquilles St. Jacques	8 000	8 000
Morue de l'Atlantique	200	200
Palourde	170	212
Crevettes	5	0
TOTAL	326 899	572 102

Tableau 1A.5 Territoires du Nord-Ouest, pêches commerciale et exploratoire de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement totales, 1989-1990.

Région	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
L'Ouest de l'Arctique	28 742	32 571
Sud/Central	1 893 492	1 799 925
L'Est de l'Arctique	411 159	883 321
TOTAL	2 333 393	2 715 817

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialisé par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 1A.6 Territoires du Nord-Ouest, Ventes de permis de pêche commerciale et nombre de pêcheurs licencés par région, 1989-1990.

Région	Nombre de permis vendus	Nombre de pêcheurs licencés
L'Ouest de l'Arctique	58	58
Sud/Central	252	243
L'Est de l'Arctique	581	441
TOTAL	891	742

B. RÉCOLTES DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 1B.1 Territoires du Nord-Ouest, récoltes de mammifères marins par espèce et par région, 1989-1990.

Région	Béluga	Narval	Morse
L'Ouest de l'Arctique	244[a]	0	0
Sud/Central	5	1	0
L'Est de l'Arctique	447	341	291
TOTAL	696	342	291

[a] Comprend 8 bélugas qui ont été gelés dans le lac Husky

C. PÊCHE SPORTIVE

Tableau 1C.1 Territoires du Nord-Ouest, ventes et revenus de ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents, 1989-1990.

Catégorie	Nombre de permis vendus	Revenus
Résident	13 807	69 035 $
Non-résident	3 564	53 640 $
TOTAL	17 371	122 495 $

Tableau 1C.2 Territoires du Nord-Ouest, évolution des ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents.

Année	Résident	Non-résident	Total
1980-1981	10 656	4 468	15 124
1981-1982	11 484	3 692	15 446
1982-1983	11 402	3 289	14 691
1983-1984	10 842	3 421	14 263
1984-1985	12 656	3 363	16 019
1985-1986	13 821	3 626	17 447
1986-1987	11 909	3 284	15 193
1987-1988	13 502	3 802	17 304
1988-1989	13 353	3 363	16 716
1989-1990	13 807	3 564	17 371

Tableau 1C.3 Territoires du Nord-Ouest, ventes et revenus de ventes de permis de pêche sportive pour résidents et non-résidents par région[a], 1989-1990.

	Résident		Non-résident		Total	
Région	Nombre vendu	Revenus	Nombre vendu	Revenus	Nombre vendu	Revenus
L'ouest de l'Arctique	1 195	5 975 $	296	4 440 $	1 491	10 415 $
Arctique sud/central	11 086	55 430 $	2 533	37 995 $	13 619	93 425 $
L'est de l'Arctique	1 526	7 630 $	735	11 025 $	2 261	18 655 $
Total	13 807	69 035 $	3 564	53 460 $	17 371	122 495 $

a Le nombre de permis vendus et les revenus ne sont qu'approximatifs, car les régions administratives du Ministère des Ressources Renouvelables (Gouvernement des T.N.-O.), responsable de la vente des permis de pêche sportive, ne correspondent pas exactement aux régions administratives du MPO.

Tableau 1C.4 Territoires du Nord-Ouest, nombre de camps de pêche et capacité totale d'accueil par région, 1989-1990.

Région	Camps	Capacité d'accueil totale (lits)
L'ouest de l'Arctique	3	51
Arctique sud et central	37	724
L'est de l'Arctique	14	237
Total	54	1 012

SECTION 2
RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

FIGURE 2

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE

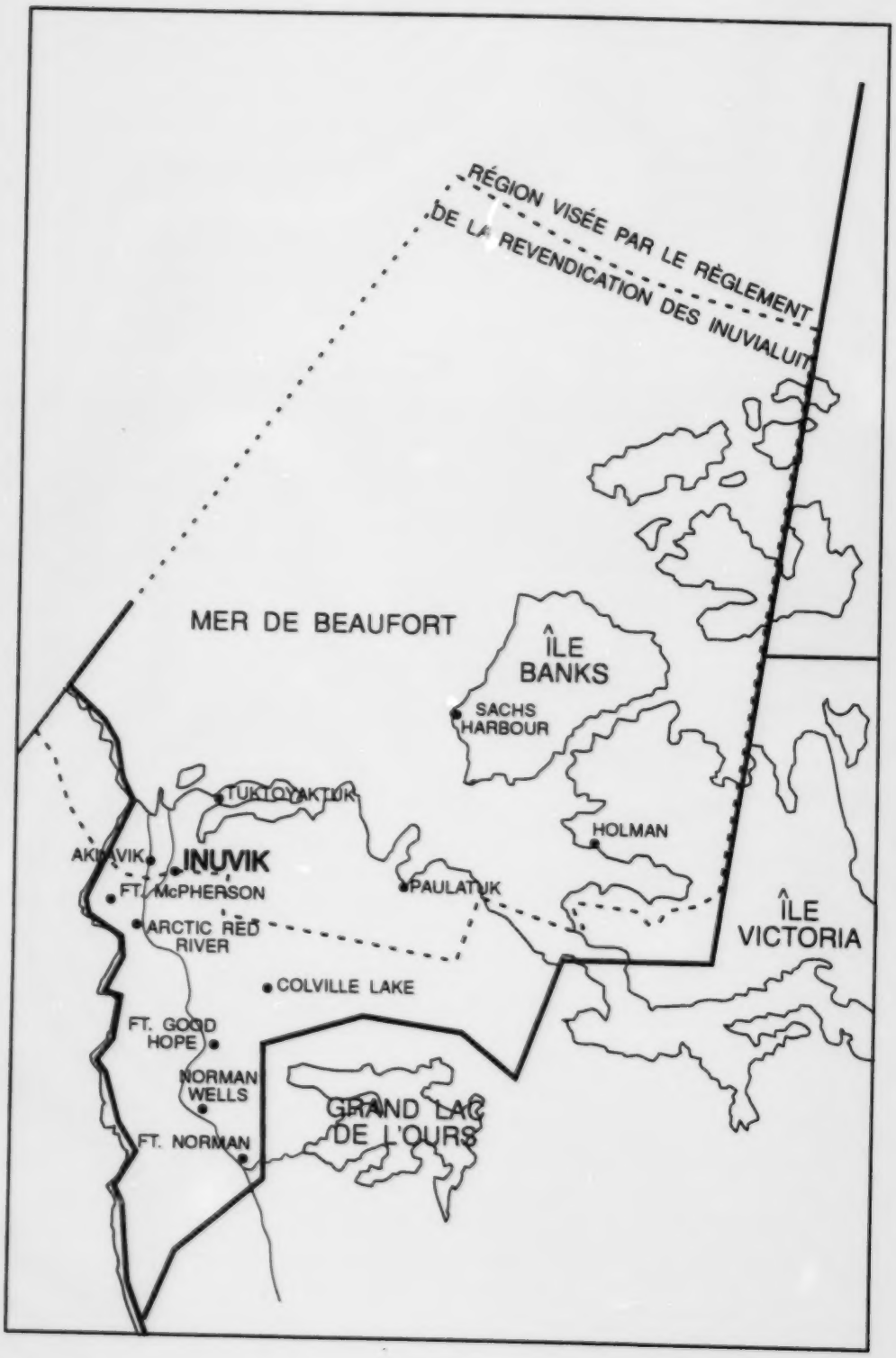

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE, POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1989-1990

Pêches commerciale et exploratoire

- 9 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O.; toutes ont été exploitées.
- 58 permis de pêche commerciale vendus à 58 pêcheurs dans cinq communautés de l'ouest de l'Arctique.
- 48% des titulaires de permis de pêche commerciale ont déclaré des débarquements au MPO.
- 84% des débarquements commerciaux déclarés, totalisant 80 179 kg, ont été conservés par les pêcheurs pour leur besoins personnels.
- 3 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoire, dont une a été exploitée.
- Quantité totale débarquée pour les pêches commerciale (ventes) et exploratoire de 28 742 kg; valeur au débarquement de 32 571 $.
- Principales espèces commerciales dans les déclarations et ventes: corégone tschir (48% des ventes), grand corégone (28%) et grand brochet (14%).

Pêche sportive

- 1 491 permis de pêche vendus, dont 1 195 permis pour résidents et 296 permis pour non-résidents.
- 3 camps disposant de 51 lits au total.

Récoltes de mammifères marins

- Les récoltes débarquées de mammifères marins ont été composées de 236 bélugas. De même, 8 bélugas ont été prise au piège et ont gelées sous les glaces du lac Husky.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 2A.1 Région de l'ouest de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récolte totale, quantité vendue et valeur des ventes par espèce, 1989-1990.

Espèce	Récolte totale[a] (pb kgs)	Quantité vendue[a] (pb kgs)	Valeur des ventes[b] ($)
Omble chevalier	1 091	98	537
Grand corégone	11 166	1 378	551
Corégone tschir	28 108	8 039	9 325
Touladi	544	0	0
Grand brochet	8 354	2 346	2 158
Inconnu	16 979	306	640
Cisco de lac	1 080	400	400
Lotte	12 795	606	606
Autres	509	0	0
Total	80 625	13 172	14 217

[a] Résumé des renseignements obtenus par une enquête à laquelle 48% des pêcheurs commerciaux ont participé.

[b] Valeurs des ventes estimatives obtenues en multipliant le nombre de poissons vendus par le prix moyen estimatif.

Tableau 2A.2 Région de l'ouest de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990.

Espèce	Récolte (pb kgs)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	1 179	6 498
Grand corégone	6 471	2 580
Corégone tschir	5 781	6 745
Touladi	2	0
Grand brochet	1 661	1 540
Inconnu	474	991
Total	15 568	18 354

Tableau 2A.3 Région de l'ouest de l'Arctique, pêche commerciale active de l'annexe V, 1989-1990.

Étendue d'eau	Annexe V Numéro	Lieu	Saison de pêche	Espèce	Quota (pb kg)
Lac Alfred	I-1	65-34'N 126-33'W	01-06-89 au 31-03-90	Corégone[a]	)
				Touladi	)2 800
Rivière Kagloryuak	IV-16	70-17'N 111-30'W	01-07-89 au 30-09-89	Omble chevalier	4 500
Rivière Kuujjua	IV-21	71-16'N 116-78'W	01-07-89 au 31-03-90	Omble chevalier	600
Baie Liverpool	I-11	69-45'N 130-00'W	25-11-89 au 31-03-90	Cisco de l'Alaska	2 000
				Cisco de lac	11 400
				Inconnu	1 200
Delta du Mackenzie (Zone I)	I-12	68-00'N 135-00'W	01-06-89 au 31-03-90	Corégone[a]	2 300
				Touladi	2 300
				Cisco de lac	2 300
				Lotte	)
				Grand brochet	)4 600
Delta du Mackenzie (Zone II)	I-13	68-15'N 125-20'W	01-06-89 au 31-03-90	Corégone[a]	9 100
				Cisco de lac	2 300
				Touladi	2 300
				Lotte	)
				Grand brochet	)4 600
Delta du Mackenzie (Zone III)	I-14	68-20'N 135-00'W	01-06-89 au 31-03-90	Corégone[a]	45 500
				Cisco de lac	2 300
				Touladi	2 300
				Lotte	)
				Grand brochet	)4 600
Delta du Mackenzie (Zone IV)	I-15	69-20'W 135-00'W	01-06-89 au 31-03-90	Touladi	2 300
				Inconnu	4 600
				Corégone[a]	4 600
Delta du Mackenzie (Zone V)	I-16	63-30'N 132-45'W	01-06-89 au 31-03-90	Corégone[a]	4 600
				Cisco de l'Alaska	500
				Cisco de lac	500

[a] Quotas du grand corégone et du corégone tschir combinés

Tableau 2A.4 Région de l'ouest de l'Arctique, récoltes, ventes et valeurs des ventes, titulaires de permis de pêche commerciale interrogés[a] par communauté, 1989-1990.

Communauté	Eaux exploitées	Espèce	Nombre Exploité	Récolte[b] (pb kg)	Ventes (pb kg)	Ventes[c] ($)
Aklavik	Delta du Mackenzie (Zones I et II)	Corégone tschir	2 909	6 691	736	854
		Grand corégone	2 209	2 872	0	0
		Omble chevalier	559	727	98	537
		Inconnu	2 360	10 620	225	470
		Grand brochet	2 335	5 371	0	0
		Lotte	2 679	8 037	600	600
		Meunier noir (catostomes)	19	19	0	0
		Cisco de lac	900	360	0	0
		Cisco de l'Alaska	15	6	0	0
Arctic Red River	Delta du Mackenzie (Zone V)	Corégone tschir	1 700	3 910	575	667
		Grand corégone	3 400	4 420	0	0
		Inconnu	980	4 410	0	0
		Grand brochet	65	150	0	0
		Lotte	180	540	0	0
		Meunier noir (catostomes)	60	60	0	0
		Cisco de l'Alaska	160	64	0	0
Holman River	Rivière Kuujjua	Omble chevalier	280	364	0	0
	Rivière Kagloryuak	Touladi	100	400	0	0
Inuvik	Delta du Mackenzie (Zones II et III)	Corégone tschir	6 712	15 438	6 555	7 604
		Grand corégone	2 980	3 874	1 378	551

Tableau 2A.4 (suite)

Communauté	Eaux exploitées	Espèce	Nombre Exploité	Récolte[b] (pb kg)	Ventes (pb kg)	Ventes[c] ($)
Inuvik	Baie Liverpool	Inconnu	413	1 859	14	28
		Grand brochet	1 230	2 829	2 346	2 158
		Lotte	1 406	4 218	6	6
		Meunier noir (catasotomes)	20	20	0	0
		Touladi	36	144	0	0
Tuktoyaktuk	Delta du Mackenzie (Zones IV)	Corégone tschir	900	2 070	173	200
		Inconnu	20	90	68	141
	Baie Liverpool	Cisco de lac	1 800	720	400	400
		Cisco de l'Alaska	850	340	0	0

[a] Résumé des renseignements obtenus par une enquête à laquelle 58% des pêcheurs ont répondu.

[b] Les prises ont été déclarées en nombre de poissons. Pour obtenir une estimation du poids de la récolte et des ventes, le nombre de poissons a été multiplié par le poids moyen estimatif de chaque espèce.

[c] Valeurs des ventes estimatives obtenues en multipliant le nombre de poissons vendus par une estimation grossière du prix moyen.

Tableau 2A.5

RÉGION DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-16									
Rivière Mackenzie 70-13'N 112-58'W	Corégone tschir Grand corégone Grand brochet Inconnu	140 mm	16 000 6 000 6 000 6 000	5 781 6 451 1 661 474	6 745 $ 2 580 $ 1 540 $ 991 $	PPE	+/- 0%	102 échantillons 28 échantillons	P. Lemieux
TF-89/90-18									
Rivière Maloegyok 70-15'N 112-20'W	Omble chevalier	Trappe	1 500	1 179	6 498 $	PPE	+/- 0%	105 échantillons	P. Lemieux
TF-89/90-22									
Lac Aubry 67-20'N 126-25'W	Grand corégone Touladi	140 mm	2 000 2 000	20 2	0 $ 0 $	PPE	+/- 0%		

Tableau 2A.6 Région de l'ouest de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale et de pêcheurs licencés par communauté, 1989-1990.

Communauté	Résident		Non-résident		Total	
	permis	pêcheurs	permis	pêcheurs	permis	pêcheurs
Aklavik	19	19	0	0	19	19
Arctic Red River	2	2	0	0	2	2
Fort Good Hope	0	0	0	0	0	0
Fort McPherson	3	3	0	0	3	3
Fort Norman	0	0	0	0	0	0
Holman	0	0	0	0	0	0
Inuvik	32	32	0	0	32	32
Norman Wells	0	0	0	0	0	0
Paulatuk	0	0	0	0	0	0
Sachs Harbour	0	0	0	0	0	0
Tuktoyaktuk	2	2	0	0	2	2
Total	58	58	0	0	58	58

B. RÉCOLTE DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 2B.1 Région de l'ouest de l'Arctique, récoltes de mammifères marins[a] par espèce et par communauté, 1989-1990.

Communauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données
Aklavik	Béluga	15	FJM	+/- 5%
	Morse	0	FJM	s.o.
Holman Island	Beluga	0	FJM	s.o.
	Morse	0	FJM	s.o.
Inuvik	Beluga	109[b]	FJM	+/- 5%
	Morse	0	FJM	s.o.
Paulatuk	Beluga	4	FJM	+/- 5%
	Morse	0	FJM	s.o.
Sachs Harbour	Beluga	0	FJM	s.o.
	Morse	0	FJM	s.o.
Tuktoyaktuk	Beluga	108[b]	FJM	+/- 5%
	Morse	0	FJM	s.o.
Totaux, région de l'ouest de l'Artique	Béluga	244[b]		
	Morse	0		

[a] Les quantités correspondent à la récolte débarquée sans correction pour les bêtes perdues.

[b] Comprend 125 bélugas pris au piège dans le lac Husky: 39 ont été capturés par les résidents de Tuktoyaktuk; 78 ont été capture par les résidents d'Inuvik et 8 ont été trouvés gelés.

s.o. = sans objet

SECTION 3
RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL

FIGURE 3

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL

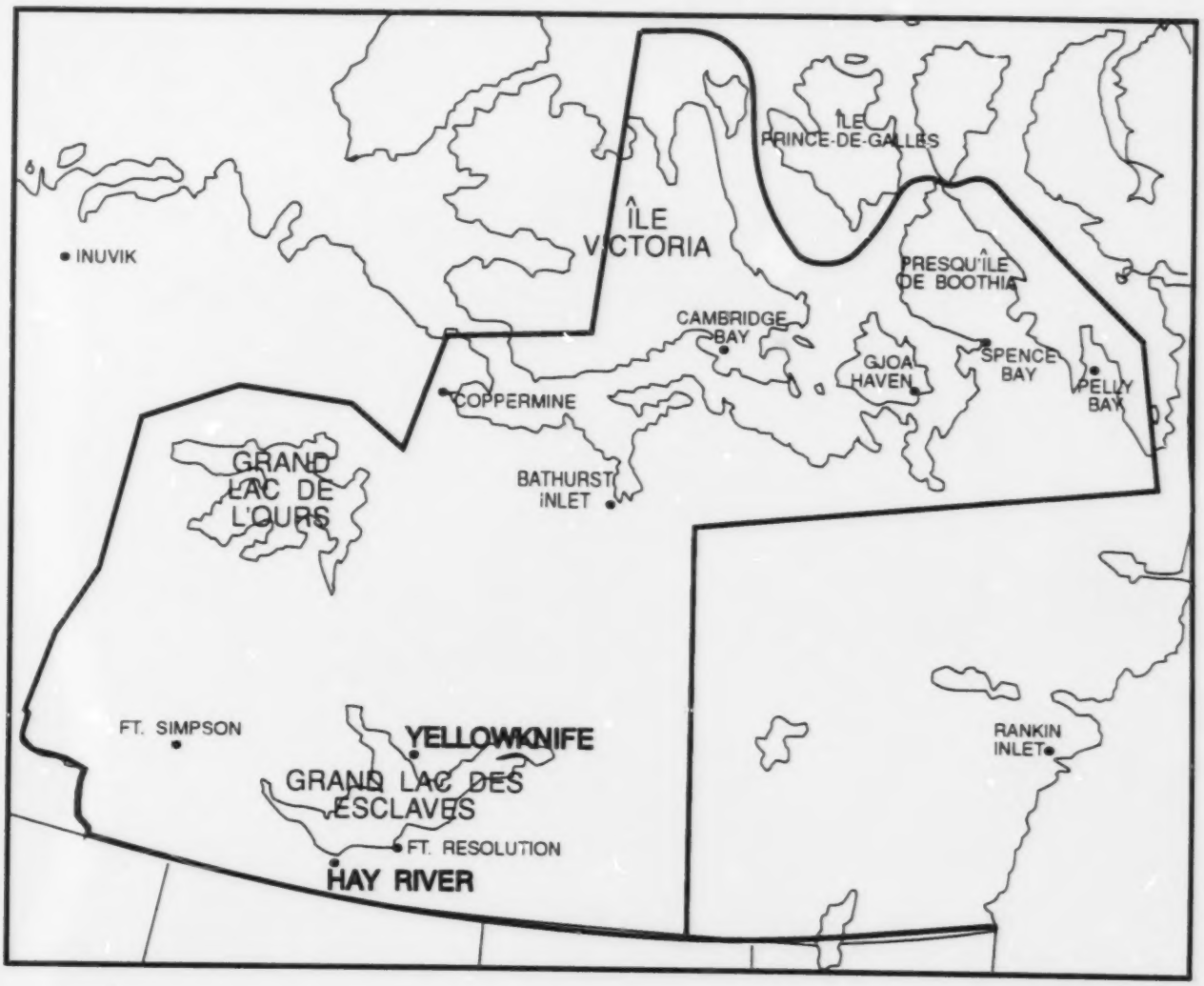

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1989-1990

Pêches commerciale et exploratoire

- 33 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O., dont 27 ont été exploitées.
- 252 permis de pêche commerciale vendus dans 10 communautés de la région de l'Arctique sud et central.
- 35 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoire, dont 11 ont été exploitées.
- Quantité totale débarquée par les pêches commerciale et exploratoire de 1 893 492 kg; valeur au débarquement de 1 799 925 $.
- Principales espèces commerciales récoltées : grand corrégone (72% des débarquements), grand brochet (9%), touladi (7%) et omble chevalier (4%).
- 96% des quantités débarquées par la pêche commerciale de la région provient du Grand lac des Esclaves.

Pêche sportive

- 13 619 permis de pêche sportive vendus, dont 11 086 permis pour résidents et 2 533 permis pour non-résidents.
- 37 camps de pêche disposant de 724 lits au total.
- 7 776 poissons récoltés par l'intermédiaire des camps situés sur le Grand lac de l'Ours, dont 77% étaient des touladis.

Récoltes de mammifères marins

- Les récolte de mammifères marins ont été composées de 5 bélugas et de 1 narvals.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 3A.1 Région de l'Arctique sud et central, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement[a] ($)
Omble chevalier	60 360	137 052
Grand corégone	1 369 338	1 186 978
Corégone tschir	132 230	123 870
Doré	41 002	73 277
Grand brochet	179 407	103 058
Inconnu	101 025	147 603
Total	1 883 362	1 771 838

[a] ne comprend pas le paiement final pour le poisson commercialisé par l'OCPED. Consulter l'annexe 1.

Tableau 3A.2 Région de l'Arctique sud et central, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	8 878	24 483
Grand corégone	526	1 157
Touladi	515	1 983
Doré	202	444
Grand brochet	9	20
Total	10 130	28 087

Tableau 3A.3

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CAMBRIDGE BAY								
RIVIÈRE EKALLUK N° annexe V: IV-9 Lieu: 69-25'N 106-17'W Saison de pêche: 01-08-89 30-09-89	Omble chevalier	14 500	13 565	30 386 $	BDV	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE ELLICE N° annexe V: IV-10 Lieu: 68-02'N 104-00'W Saison de pêche: 01-08-89 30-09-89	Omble chevalier	6 000	5 969	13 371 $	BDV	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE HALOVIK (Rivière Trente Mille) N° annexe V: IV-13 Lieu: 69-10'N 107-04'W Saison de pêche: 01-07-89 30-09-89	Omble Chevalier	6 800	6 857	15 360 $	BDV	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE JAYCO N° annexe V: IV-14 Lieu: 69-43'N 103-18'W Saison de pêche: 01-08-89 30-09-89	Omble Chevalier	13 600	10 293	23 056 $	AP	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low

Tableau 3A.3 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
RIVIÈRE LAUCHLAN (Baie Byron) N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-22 68-56'N 108-30'W 01-07-89 30-09-89	Omble Chevalier	9 100	9 184	20 572 $	BDV	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE PALIRYUAK (Rivière Surrey) N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-27 69-27'N 106-40'W 01-07-89 30-09-89	Omble Chevalier	9 100	9 176	20 554 $	AP	+/- 0%	210 échantillons prises/effort	G. Low
RIVIÈRE PERRY N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-29 67-43'N 102-10'W 01-07-89 30-09-89	Omble Chevalier	4 500	Non exploitée					
RIVIÈRE NON NOMMÉ (Pointe Dease) N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-41 68-10'N 104-58'W 15-07-89 15-09-89	Omble Chevalier	2 500	3	7 $	AP	+/- 0%		
RIVIÈRE NON NOMMÉ (Baie Norway) N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-26 71-05'N 104-33'W 15-07-89 15-09-89	Omble Chevalier	2 500	0	0 $	ARR	+/- 0%		

Tableau 3A.3 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
COPPERMINE								
RIVIÈRE COPPERMINE N° annexe V: IV-6 Lieu: 67-49'N 115-04'W Saison de pêche: 01-07-89 / 30-09-89	Omble Chevalier	600	600	2 310 $	ARR	+/- 0%		
GJOA HAVEN								
RIVIÈRE SIMPSON N° annexe V: IV-32 Lieu: 67-48N 100-45'W Saison de pêche: 01-08-89 / 30-09-89	Omble Chevalier	4 500	0	0 $	ARR	+/- 0%		
PELLY BAY								
RIVIÈRE ARROWSMITH N° annexe V: IV-2 Lieu: 68-23N 90-17'W Saison de pêche: 01-10-89 / 31-03-90	Omble Chevalier	1 000	Non exploitée					
RIVIÈRE BECHER N° annexe V: IV-3 Lieu: 68-45'N 90-08'W Saison de pêche: 01-10-89 / 31-03-90	Omble Chevalier	1 000	858	1 888 $	BDV	+/- 0%		

Tableau 3A.3 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE COMMERCIALE DE L' OMBLE CHEVALIER
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
BAIE KEITH (baie Committee) N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-17 68-15N 88-18'W 01-10-89 31-03-90	Omble Chevalier	4 500	1 187	2 611 $	BDV	+/- 0%		
RIVIÈRE KELLETT N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-18 68-21'N 90-07'W 01-10-89 31-03-90	Omble Chevalier	1 000	1 000	2 200 $	BDV	+/- 0%		
SPENCE BAY									
RIVIÈRE AGNEW (baie Ilaunnallic) N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-1 70-40N 92-40'W 01-10-89 31-03-90	Omble Chevalier	4 500	Non exploitée					
LAC LORD LINDSAY N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-1 70-10'N 92-25'W 15-09-89 31-03-90	Omble Chevalier	2 500	1 668	4 737 $	ARR	+/- 0%		
RIVIÈRE MURCHISON N° annexe V: Lieu: Saison de pêche:	IV-25 68-35'N 93-30'W 01-08-89 31-03-90	Omble Chevalier	9 100	Non exploitée					

Tableau 3A.4

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL,
PÊCHE COMMERCIALE DE L'ANNEXE V, CORRÉGONE, TOULADI ET DORÉ,
1989-1990 (Grand lac des Esclaves et lac Kakisa exclus)

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
LAC MCEWAN									
N° annexe V:	II-31	Grand corégone	)	600	0	0 $		ARR	+/- 10
Lieu:	60-48'N 119-57'W	Touladi	)						
Saison de pêche:	01-04-89								
	31-03-90								
LAC PANGTIUM									
N° annexe V:	IV-2B	Grand corégone	)	1 100	1 100	2 420 $		BDV	+/-5%
Lieu:	69-42'N 106-22'W	Touladi	)						
Saison de pêche:	20-02-90								
	31-03-90								
LAC PIERS									
N° annexe V:	II-41	Grand corégone	)	4 200	Non exploitée				
Lieu:	60-20'N 111-06'W	Touladi	)						
Saison de pêche:	01-04-89								
	31-03-90								
LAC READE									
N° annexe V:	II-42	Grand corégone	)	300	0	0 $		ARR	+/- 10
Lieu:	60-53'N 119-55'W								
Saison de pêche:	01-04-89								
	31-03-90								
LAC ROSS									
N° annexe V:	III-47	Grand corégone	)	1 800	91	200 $		AP	+/- 10%
Lieu:	62-41'N 113-16'W	Touladi	)						
Saison de pêche:	01-06-89								
	15-09-89								

Tableau 3A.4 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL,
PÊCHE COMMERCIALE DE L'ANNEXE V, CORRÉGONE, TOULADI ET DORÉ,
1989-1990 (Grand lac des Esclaves et lac Kakisa exclus)

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
LAC TATHLINA									
N° annexe V:	III-50								
Lieu:	60-30'N 117-30'W	Doré	20 000	2 067	6 139 $	DCR	+/- 1%	210 échantillons	G. Low
Saison de pêche:	01-04-89								
	31-03-90								
LAC THISTLETHWAITE									
N° annexe V:	III-53								
Lieu:	63-10'N 113-37'W	Grand corégone) Touladi)	1 900	Non exploitée					
Saison de pêche:	01-03-90								
	31-03-90								
LAC TOASSIE									
N° annexe V:	IV-37								
Lieu:	69-41'N 106-39'W	Grand corégone)	900	900	1 980 $	BDV	+/- 5%		
Saison de pêche:	20-01-90								
	31-03-90								

Tableau 3A.5 Grand lac des Esclaves, récoltes par régions administratives, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989.

Zone	Espèce	Quota (pb kg)	Hiver (pb kg)	Été (pb kg)	Total (pb kg)
I-ouest	Grand corégone)		192 182	41 893	234 075
	Touladi)	227 300	6 433	2 277	8 710
	Grand brochet		39 657	7 450	47 197
	Inconnu		2 694	66	2 760
	Doré		1 040	1	1 041
	TOTAL		242 006	51 777	293 783
I-est	Grand corégone)		103 745	208 585	312 330
	Touladi)	318 200	7 045	16 745	23 790
	Grand brochet		3 714	5 292	9 006
	Inconnu		5 053	24 487	29 540
	Doré		19	727	746
	Meunier noir (catostomes)		2	0	2
	TOTAL		119 578	255 836	375 414
II	Grand corégone)		140 501	160 674	301 175
	Touladi)	318 200	5 636	8 681	14 317
	Grand brochet		15 239	1 801	17 040
	Inconnu		595	117	712
	Doré		61	10	71
	TOTAL		162 032	171 283	333 315
III	Grand corégone)		29 260	12 690	41 950
	Touladi)	45 500	3 140	67	3 207
	Grand brochet		2 780	1 959	4 739
	Inconnu		5 395	3 249	8 644
	Doré		158	58	216
	Meunier noir (catostomes)		139	0	139
	TOTAL		40 872	18 023	58 895
IV	Grand corégone)		115 961	279 200	395 161
	Touladi)	409 100	847	7 629	8 476
	Grand brochet		9 956	18 127	28 083
	Inconnu		1 188	2 641	3 829
	Doré		1 920	10 892	12 812
	TOTAL		129 872	318 789	448 361

Tableau 3A.5 (suite)

Zone	Espèce	Quota (pb kg)	Hiver (pb kg)	Été (pb kg)	Total (pb kg)
V	Grand corégone)		11 963	154 680	166 643
	Touladi)	363 600	394	78 330	78 724
	Grand brochet		949	63 476	64 425
	Inconnu		27 381	10 866	38 247
	Doré		2	5 422	5 424
	TOTAL		40 689	312 774	353 463
Total	Grand corégone)		593 612	857 722	1 451 334
	Touladi)	1 681 900	23 495	113 729	137 224
	Grand brochet		72 295	98 195	170 490
	Inconnu		42 306	41 426	83 732
	Doré		3 200	17 110	20 310
	Meunier noir (catostomes)		141	0	141
	TOTAL		735 049	1 128 182	1 863 321

Remarque: Tous les quotas pour le Grand lac des Esclaves correspondent aux prises combinées de grand corrégone et de touladi.

Tableau 3A.6 Récolte du Grand lac des Esclaves vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement, 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989.

Espèce	Hiver		Été		Quota annuel	
	Récolte vendue (pb kg)	Valeur débarquée[a] ($)	Récolte vendue (pb kg)	Valeur débarquée[a] ($)	Récolte vendue (pb kg)	Valeur débarquée[a] ($)
Corégone						
Exportation	591 705	747 033	846 670	579 719	1 438 675	1 326 752
Touladi	21 864	38 199	106 174	89 374	128 038	127 573
Grand brochet	68 632	43 081	92 007	53 613	160 639	96 694
Inconnu	26 398	42 330	57 367	78 686	83 765	121 016
Doré	3 174	7 742	16 197	27 298	19 371	35 040
Meunier noir (catostomes)	141	39	0	0	141	39
TOTAL	711 914	878 424	1 118 715	828 690	1 830 629	1 707 114

[a] ne comprend pas les paiements finaux. Consulter l'annexe 1.

Tableau 3A.7

Lac Kakisa
récoltes commerciales
1er novembre 1988 au 31 octobre 1989

Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)
Doré	20 000	19 844
Total		19 844

Tableau 3A.8

Récolte du lac Kakisa vendue à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et valeurs au débarquement
1er novembre 1988 au 31 octobre 1989.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur Débarquée[a] ($)
Doré	19 492	34 834
Total	19 492	34 834

[a] ne comprend pas les paiements finaux. Consulter l'annexe 1.

Tableau 3A.9

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-02									
Lac Trout 60-35'N 121-10'W	Touladi Grand corégone Doré	140 mm	1 000 1 000 500	Non exploitée					
TF-89/90-03									
Grand Lac de l'Ours Fort Franklin 65-11'N 123-25'W	Touladi Cisco de l'Alaska	140 mm 64 mm	500 500	Non exploitée					
TF-89/90-04									
Rivière Hiukitak 67-08'N 107-10'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	1500	3 300 $	PPE	+/- 1%	105 échantillons prises/effort	G. Low
Rivière Non-nomée (Nakvaktuq, Hope Bay)	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 500	3 300 $	PPE	+/- 1%	94 échantillons prises/effort	G. Low
TF-89/90-05									
Rivière/Lac non-nomée 69-15'N 102-05'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 725	3 795 $	PPE	+/- 0%	106 échantillons prises/effort	G. Low
TF-88/89-06									
Rivière Burnside 66-50'N 108-10'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	365	803 $	PPE	+/- 10%	48 échantillons	G. Low
Lac non-nomée (Lac Canoe) 66-47'N 107-59'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
Lac non-nommée (Lac Nolting) 66-58'N 108-20'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac non-nommée (Lac Uningtok) 66-43'N 107-56'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
TF-89/90-10									
Rivière Back 67-15'N 95-15'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	Non exploitée					
Estuaire Barrow 68-03'N 96-40'W	Morue	Pêche à la turlutte	2 000	Non exploitée					
Lac Kaleet 67-37'N 97-45'W	Cisco de lac (spp)	64 mm	1 000	Non exploitée					
Région du Port Parry 69-40'N 97-20'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	272	598 $	PPE	+/- 0%	187 échantillons prises/effort	G. Low
Estuaire Sherman 68-00'N 98-20'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	Non exploitée					
Rivière non-nommée (Kuptak) Elliot Bay 67-47'N 98-30'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	Non exploitée					

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-11									
Lac Contwoyto 65-36'N 110-39'W	Touladi	140 mm	2 000	Non exploitée					
Rivière Nakyoktok 68-37'N 110-52'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	1 501	5 779 $	PPE	+/- 1%		
	Touladi			515	1 983 $	PPE	+/- 1%		
Lac non-nomée 68-40'N 111-21'W	Omble chevalier Touladi	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac non-nomée 68-37'N 111-05'W	Omble chevalier Touladi	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac non-nomée (Emagyok) 68-15'N 116-40'W	Touladi	140 mm	500	Non exploitée					
Lac non-nomée (Kikiktalik) 68-11'N 116-20'W	Touladi	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac non-nomée (Île Read) 69-12'N 112-55'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	1 500	5 775 $	PPE	+/- 5%		
TF-89/90-12									
Lac Krusenstern 69-52'N 93-00'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac Hansteen 69-45'N 94-15'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac Netsilik 69-15'N 93-05'W	Grand corégone	140 mm	2 000	Non exploitée					

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
Lac Tukingayuk 70-02'N 93-07'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac non-nomée (Nurraosiurvik) 68-15'N 90-16'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac non-nomée (Tinitpayuk) 68-55'N 90-34'W	Omble chevalier	140 mm	500	515	1 133 $	PPE	+/- 0%	183 échantillons prises/effort	G. Low
TF-89/90-24									
Rivière Abernethy 70-53'N 93-00'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
TF-89/90-29									
Rivière Berens 60-11'N 122-56'W	Grand corégone Grand brochet Doré	140 mm	400	6 4 57	13 $ 9 $ 125 $	PPE	=/- 1%	4 échantillons	G. Low
Lac Star 60-20'N 110-46'W	Grand corégone Touladi Doré	140 mm	350	Non exploitée					
Lac non-nommée (Germain) 60-12'N 111-03'W	Doré Grand corégone Touladi	140 mm	200	143 270 0	315 $ 594 $	PPE	+/- 1%	88 échantillons 179 échantillons	G. Low G. Low

Tableau 3A.9 (suite)

RÉGION DE L'ARCTIQUE SUD ET CENTRAL
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
Lac non-nommée (Jean's) 60-22'N 110-54'W	Grand corégone Touladi Doré	140 mm	200	Non exploitée					
Lac non-nommée (Mary's) 60-14'N 111-04'W	Grand corégone Touladi Doré	140 mm	200	Non exploitée					
TF-89/90-99									
Lac non-nommée (Pete's) 60-12'N 111-07'W	Grand corégone Grand brochet Doré	140 mm	0 0 0	250 5 2	550 $ 11 $ 4 $	PPE	+/- 1%	120 échantillons	G. Low

Tableau 3A.10 Région de l'Arctique sud et central, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1989-1990.

Communauté	Résident		Non-résident		Total	
	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs
Cambridge Bay	36	35	0	0	36	35
Coppermine	10	10	0	0	10	10
Fort Norman	1	1	0	0	1	1
Fort Smith	3	3	0	0	3	3
Gjoa Haven	4	3	0	0	4	3
Hay River	141	136	2	2	143	138
Kakiska Lake	1	1	0	0	1	1
Pelly Bay	19	17	0	0	19	17
Spence Bay	11	11	0	0	11	11
Yellowknife	23	23	1	1	24	24
Total	249	240	3	3	252	243

Tableau 3A.11 Région de l'Arctique sud et central, permis d'exploitation pour le Grand lac des Esclaves, 1989-1990.

	Catégorie A		Catégorie B	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Nombre disponible	28	32	80	30
Nombre délivré	20	25	59	17
Nombre en exploitation	19	31	59	39

B. RÉCOLTE DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 3B.1 Région de l'Arctique sud et central, récoltes de mammifères marins[a] par espèce et par communauté, 1989-1990.

Communauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données
Bathurst Inlet	Beluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Cambridge Bay	Beluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Coppermine	Beluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Gjoa Haven	Beluga	0	ARR	s.o.
	Narval	0	ARR	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Pelly Bay	Beluga	0	ARR	s.o.
	Narval	1	ÉTI	+/- 0%
	Morse	0	ARR	s.o.
Spence Bay	Beluga	5[b]	ARR	+/- 0%
	Narval	0	ÉTI	s.o.
	Morse	0	ARR	s.o.
Totaux, région de l'Arctique sud et central	Béluga	5		
	Narval	1		
	Morse	0		

[a] Les quantités correspondent à la récolte débarquée sans correction pour les bêtes perdues.

[b] Récoltés à Creswell Bay.

s.o. = sans objet

C. PÊCHE SPORTIVE

Tableau 3C.1 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1989.

Nombre d'invités	961
Nombre de journaux retournés	699
Nombre de journaux complétés correctement	612
Taux de participation	65%

Tableau 3C.2 Grand lac de l'Ours, programme de journal du pêcheur, comparaison des résultats de trois années.

	1987	1988	1989
Nombre d'invités	1 319	1 145	961
Taux de participation	37%	65%	65%
Jours de pêche par répondant	5.5	5.5	5.8
Total estimatif des jours de pêche	7 255	6 298	5 574
Prises par heure de pêche			
- Touladi	1.26	1.16	1.29
- Grand brochet	3.41	3.32	2.55
- Omble arctique	3.28	3.48	2.48
- Total	1.44	1.39	1.41
Récolte estimative			
- Touladi	8 955	7 058	5 995
- Grand brochet	360	374	365
- Omble arctique	2 756	2 294	1 425
- Autre	17	45	0
- Total	12 088	8 771	7 776

Tableau 3C.3 Grand lac de l'Ours, programme du journal du pêcheur, effort de pêche déclarés[a] pour l'omble chevalier au cours d'excursions par avion[b].

	1987	1988	1989
Nombre de répondants	194	358	254
Pourcentage du nombre total de répondants	36%	45%	36%
Nombre total de jours de pêche	252	529	395
Nombre total d'heures de pêche	1 196	2 749	2 057
Prises totales	966	2 303	2 135
Récolte	295	543	435

[a]L'insuffisance des renseignements concernant les excursions par avion, n'a pas permis d'estimer l'effort de pêche total et la récolte totale pour l'omble chevalier.

[b]La plupart des excursions par avion ont eu pour destination les rivières Coppermine, Tree et Kugaryuak.

Tableau 3C.4 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, taux de participation, été 1989.

Nombre total estimatif de jours-invités	331
Journaux retournés	102
Nombre de jours-invités pour les pêcheurs répondants	317
Pourcentage du nombre total estimatif de jours-invités échantillonnés dans les journaux	96%

Tableau 3C.5 Camps du lac Blachford, programme de journal du pêcheur, évolution des réponses.

	1983	1984	1985	1986	1987	1988[a]	1989
Journaux retournés	135	59	67	55	55	56	102
Jours de pêche active déclarés	357	174	184	175	146	166	279
Jours de pêche par journal (moyenne)	2.6	2.9	2.7	3.2	2.7	3.0	2.7
Prises par heure de pêche							
- Touladi	0.72	0.56	0.68	0.82	0.62	0.74	0.84
- Grand brochet	1.47	1.79	1.68	2.17	1.21	0.97	1.55
- Total	0.88	0.78	0.87	1.22	0.81	0.77	1.00
Récolte estimative							
- Touladi	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	282	206
- Grand brochet	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	71	55
- Autres	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2	71
- Total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	355	332

[a] L'année 1988 a été la première année où la quantité et la précision des renseignements, sur le nombre de jours-invités pour l'ensemble des invités, ont permis de faire des estimations de la récolte.

SECTION 4
RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

FIGURE 4

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE

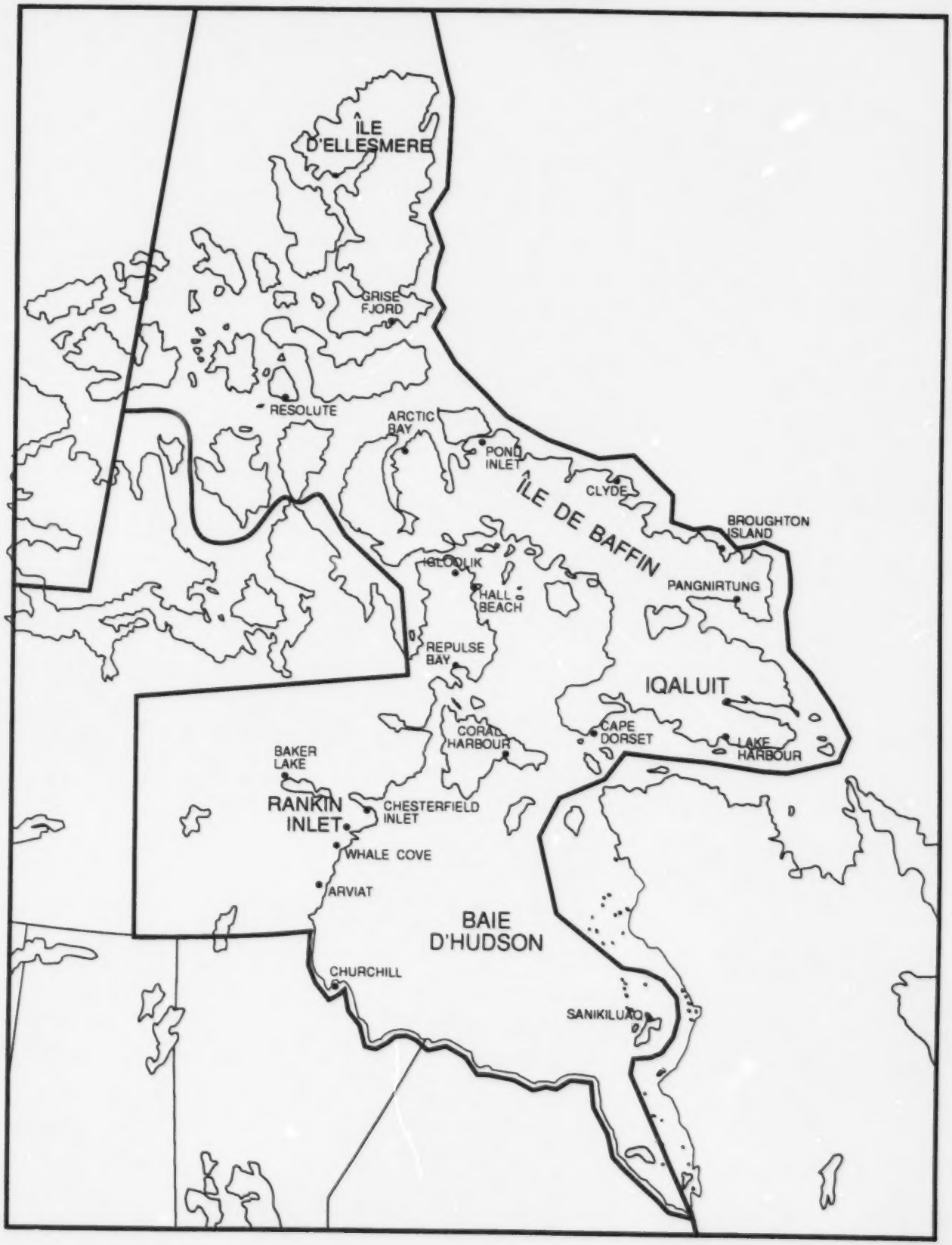

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, POINTS SAILLANTS DES DONNÉES, 1989-1990

Pêches commerciale et exploratoire

- 59 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale selon l'annexe V du Règlement de pêche des T.N.-O. ont été crées.

- 38 étendues d'eau ouvertes à la pêche commerciale ont été exploitées.

- 581 permis de pêche commerciale vendus à 441 pêcheurs dans 18 communautés de l'est de l'Arctique.

- 29 étendues d'eau ouvertes à la pêche exploratoires d'omble chevalier, dont 20 ont été exploitées.

- 9 licences à la pêche exploratoire ont été émies à 10 pêcheurs marines, tous ont été exploitées

- Quantité totale débarquée pour les pêches commerciale et exploratoire de 411 159 kg; valeur au débarquement de 883 321 $.

- Principale espèces commerciales dans les déclarations de ventes: flétan du Groenland (62% des quantités débarquées) et omble chevalier (36%).

Pêche sportive

- 2 261 permis de pêche vendus, dont 1 526 permis pour résidents et 735 permis pour non-résidents.

- 14 camps disposant de 237 lits au total.

Récoltes de mammifères marins

- Les récolte débarquées de mammifères marins ont été composées de 447 bélugas, de 341 narvals et de 291 morses.

A. PÊCHES COMMERCIALE ET EXPLORATOIRE

Tableau 4A.1 Région de l'est de l'Arctique, pêche commerciale de l'annexe V, récoltes et valeurs au débarquement, par espèce, 1989-1990.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	108 490	353 016
Omble chevalier (11)	568	1 945
Grand corégone	300	868
Touladi	300	963
Cisco de lac	300	868
Total	109 958	357 660

Tableau 4A.2 Région de l'est de l'Arctique, pêche exploratoire, récoltes et valeurs au débarquement par espèce, 1989-1990.

Espèce	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement ($)
Omble chevalier	37 515	134 584
Touladi	29	0
Grand corégone	70	0
Coquilles St. Jacques	8 000	8 000
Flétan du Groenland	255 212	382 665
Morue de l'Atlantique	200	200
Palourde	170	212
Crevettes	5	0
Total	301 201	525 661

Tableau 4A.3

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
ARCTIC BAY									
RIVIÈRE SAPUTING									
N° annexe V:	VI-45	Omble chevalier	9 100	9 000	28 440 $	ARR	+10%		
Lieu:	70-47'N 84-56'W								
Saison de pêche:	07-04-89								
	31-03-90								
BROUGHTON ISLAND									
LAC CIRCLE									
N° annexe V:	VI-8	Omble chevalier	3 400	450	1 472 $	ARR	+/- 20%		
Lieu:	66-32'N 64-10'W	(LL)							
Saison de pêche:	01-11-89								
	31-09-90								
RIVIÈRE PADLE (Fjord Kingnait)									
N° annexe V:	VI-34	Omble chevalier	3 600	Non exploitée					
Lieu:	66-21'N 64-22'W								
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-03-90								
RÉGION FJORD PADLE									
N° annexe V:	VI-35	Omble chevalier	3 600	2 464	7 392 $	ARR	+ 20%		
Lieu:	66-55'N 63-25'W								
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-10-89								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRALET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
BROUGHTON ISLAND (suite)									
FJORD NUDLUNG									
N° annexe V:	VI-32	Omble chevalier	4 500	599	1 797 $	ARR	+ 20%		
Lieu:	68-17'N 67-45'W								
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-03-90								
CAPE DORSET									
LAC CAMP									
N° annexe V:	VI-6	Omble chevalier (LL)	2 700	118	473 $	BDV	+ 10%		
Lieu:	68-17'N 67-45'W								
Saison de pêche:	15-07-89								
	31-03-90								
CLYDE									
LAC AYR									
N° annexe V:	VI-4	Omble chevalier (LL)	6 800	Non exploitée					
Lieu:	70-24'N 70-15'W								
Saison de pêche:	15-11-89								
	31-03-90								
RIVIÈRE et LAC CAPE ADAIR									
N° annexe V:	VI-7	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
Lieu:	71-27'N 72-00'W								
Saison de pêche:	15-11-89								
	31-09-90								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CLYDE (suite)								
RÉGION FJORD SAM FORD								
N° annexe V: VI-44	Omble chevalier	3 600	227	625 $	BDV	+ 20%		
Lieu: 70-25'N 71-40'W								
Saison de pêche: 15-11-89								
31-03-90								
RIVIÈRE et LAC NON-NOMMÉE (Fjord Dexterity)								
N° annexe V: VI-58	Omble chevalier	900	Non exploitée					
Lieu: 71-06'N 72-45'W								
Saison de pêche: 15-11-89								
31-03-90								
RIVIÈRE et LAC NON-NOMMÉE (Fjord Dexterity)								
N° annexe V: VI-59	Omble chevalier	500	230	633 $	BDV	+ 20%		
Lieu: 71-12'N 72-40'W								
Saison de pêche: 15-11-89								
31-03-90								
RIVIÈRE NON-NOMMÉE (Nord de Cape Raper)								
N° annexe V: VI-56	Omble chevalier	1 400	Non exploitée					
Lieu: 69-55'N 67-06'W								
Saison de pêche: 15-11-89								
31-03-90								
IGLOOLIK et HALL BEACH								
RIVIÈRE GIFFORD								
N° annexe V: VI-18	Omble chevalier	3 600	3 632	12 712 $	ARR	+ 10%	échantillons	G. Carder
Lieu: 70-26'N 83-40'W								
Saison de pêche: 01-11-89								
31-03-90								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
IGLOOLIK et HALL BEACH (suite)								
LAC HALL N° annexe V: VI-19 Lieu: 68-41'N 82-17'W Saison de pêche: 01-11-89 31-03-90	Omble chevalier	9 000	8 000	24 000 $	ARR	+/- 40%		
RIVIÈRE et LAC ISORTOG N° annexe V: VI-23 Lieu: 70-07'N 76-30'W Saison de pêche: 01-11-89 31-03-90	Omble chevalier	5 000	Non exploitée					
RIVIÈRE KUKALUK N° annexe V: VI-26 Lieu: 70-12'N 81-55'W Saison de pêche: 01-11-89 30-03-90	Omble chevalier	3 600	3 600	12 600 $	ARR	+ 10%	échantillons	G. Carder
LAC NEERGARD N° annexe V: VI-29 Lieu: 70-18'N 79-40'W Saison de pêche: 01-11-89 31-03-90	Omble chevalier (LL)	4 500	Non exploitée					
RIVIÈRE RAVN N° annexe V: VI-42 Lieu: 70-30'N 79-50'W Saison de pêche: 01-11-89 31-03-90	Omble chevalier	9 100	8 500	29 750 $	ARR	+ 10%		

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
IGLOOLIK et HALL BEACH (suite)									
RIVIÈRE et LAC WHYTE									
N° annexe V:	VI-50	Omble chevalier	900	500	1 750 $	ARR	+ 20%		
Lieu:	70-10'N 84-42'W								
Saison de pêche:	01-11-89								
	31-03-90								
IQALUIT									
LAC AMADJUAK									
N° annexe V:	VI-2	Omble chevalier	9 100	Non exploitée					
Lieu:	65-00'N 71-00'W								
Saison de pêche:	25-11-89								
	31-03-90								
LAC NETTILLING									
N° annexe V:	VI-31	Omble chevalier	22 700	Exploitée sans succès				Rapport	D. Pike
Lieu:	66-33'N 71-00'W								
Saison de pêche:	01-08-89								
	30-07-89								
Saison de pêche:	25-11-89	Omble chevalier	22 700	Non exploitée					
	31-03-90								
BAIE OKALIK									
N° annexe V:	VI-33	Omble chevalier	1 400	219	630 $	BDV	+ 30%		
Lieu:	64-02'N 65-15'W								
Saison de pêche:	01-11-89								
	31-03-90								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
IQALUIT (suite)									
LAC QUALLUATIK									
N° annexe V:	VI-41	Omble chevalier	700	955	2 865 $	BDV	+ 20%		
Lieu:	63-46'N 65-07'W								
Saison de pêche:	01-11-89								
	31-03-90								
PANGNIRTUNG									
LAC FRESHWATER									
N° annexe V:	VI-17	Omble chevalier	4 500	3 405	11 237 $	BDV	+ 20%		
Lieu:	66-15'N 68-00'W								
Saison de pêche:	05-08-89								
	31-10-89								
ESTUAIRE IRVINE	(Région Rivière McKeand)								
N° annexe V:	VI-22	Omble chevalier	4 500	2 861	9 441 $	BDV	+ 20%		
Lieu:	65-30'N 68-00'W								
Saison de pêche:									
FJORD KINGNAIT									
N° annexe V:	VI-24	Omble chevalier	4 500	7 603	25 089 $	BDV	+ 20%		
Lieu:	66-53'N 64-18'W								
Saison de pêche:									
FJORD NON-NOMMÉE	(Région Cumberland Sound)								
N° annexe V:	VI-52	Omble chevalier	1 400	847	2 795 $	BDV	+ 20%		
Lieu:	66-43'N 64-51'W								
Saison de pêche:	05-08-89								
	31-10-89								

Tableau 4A.3 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT CENTRAL ET DE BAFFIN
PÊCHE COMMERCIALE D'OMBLE CHEVALIER PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
POND INLET								
RÉGION DU ESTUAIRE COUTTS N° annexe V: VI-11 Lieu: 72-04'N 75-06'W Saison de pêche: 15-07-89 / 31-03-90	Omble chevalier	900	Non exploitée					
RIVIÈRE IKALIUT (Tay Sound) N° annexe V: VI-20 Lieu: 71-58'N 79-15'W Saison de pêche: 01-10-89 / 31-03-90	Omble chevalier	2 300	2 331	6 410 $	BDV	+ 20%		
RIVIÈRE et LAC PAQUET BAY N° annexe V: VI-37 Lieu: 71-38'N 77-20'W Saison de pêche: 15-06-89 / 31-03-90	Omble chevalier	1 000	Non exploitée					
RIVIÈRE TUGAAT N° annexe V: VI-48 Lieu: 72-03'N 80-40'W Saison de pêche: 01-10-89 / 31-03-90	Omble chevalier	1 000	Non exploitée					
RESOLUTE								
LAC STANWELL-FLETCHER N° annexe V: VI-33 Lieu: 72-39'N 94-41'W Saison de pêche: 17-08-89 / 31-12-89	Omble chevalier	6 800	4 000	12 000 $	ARR	+/- 40%		

Tableau 4A.4

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
ARVIAT								
RIVIÈRE COPPERNEEDLE N° annexe V: V-20 Lieu: 61-52'N 93-37'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	4 500	1 622	4 788 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
RÉGION ESKIMO POINT N° annexe V: V-28 Lieu: 61-07'N 94-04'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	4 500	3 705	10 617 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
RIVIÈRE MAGUSE N° annexe V: V-45 Lieu: 61-17'N 94-03'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	4 500	536	1 738 $	BDV	+ 20%	échantillons	G. Carder
POINTE SANDY N° annexe V: V-66 Lieu: 61-45'N 93-18'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	900	679	1 789 $	BDV	+ 10%		
BAKER LAKE								
LAC BAKER N° annexe V: V-3 Lieu: 64-00'N 96-00'W Saison de pêche: 01-06-89 31-03-90	Grand corégone Touladi	22 700	Non exploitée					

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
BAKER LAKE (Suite)								
POINTE STONY N° annexe V: V-72 Lieu: 63-54'N 92-45'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	6 800	850	2 397 $	BDV	+ 10%		
CHESTERFIELD INLET								
CHESTERFIELD INLET (Baie Fish) N° annexe V: V-16 Lieu: 63-18'N 90-45'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	4 600	5 112	14 684 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
HAVRE MERLE N° annexe V: V-48 Lieu: 63-42'N 91-24'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	2 300	91	262 $	BDV	+ 20%		
BAIE RANGER SEAL N° annexe V: V-63 Lieu: 63-45'N 91-40'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	9 100	Non exploitée					
BAIE ROBIN HOOD N° annexe V: V-65 Lieu: 63-45'N 92-02'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	6 800	594	1 705 $	BDV	+ 10%		

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
CHESTERFIELD INLET (suite)								
BAIE STEEP BANK								
N° annexe V: V-71	Omble chevalier	4 500	522	1 206 $	BDV	+ 10%		
Lieu: 63-36'N 91-37'W								
Saison de pêche: 01-06-89								
31-10-89								
CHURCHILL								
RÉGION RIVIÈRE CHURCHILL								
N° annexe V: V-17	Omble chevalier	500	300	868 $	AP	+/- 30%		
Lieu: 58-47'N 94-12'W	Grand corégone	500	300	868 $	AP	+/- 30%		
Saison de pêche: 01-06-89	Cisco de lac	500	300	868 $	AP	+/- 30%		
31-10-89								
CORAL HARBOUR								
RÉGION RIVIÈRE CLEVELAND								
N° annexe V: V-19	Omble chevalier	9 100	500	2 870 $	AP	+/- 30%		
Lieu: 65-10'N 84-48'W								
Saison de pêche: 01-08-89								
31-10-89								
RÉGION RIVIÈRE THOMSEN (Baie Duke of York)								
N° annexe V: V-75	Omble chevalier	8 400	3 763	21 600 $	BDV	+ 20%		
Lieu: 65-28'N 85-16'W								
Saison de pêche: 17-08-89								
30-09-89								

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
RANKIN INLET								
LAC BAKER FORELAND N° annexe V: V-4 Lieu: 62-51'N 90-55'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	4 600	4 722	12 781 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
ESTUAIRE CORBETT N° annexe V: V-21 Lieu: 62-28'N 92-20'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	4 500	2 206	7 081 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
Saison de pêche: 01-11-89 31-03-90	Omble chevalier	2 300	2 233	7 167 $	AP	+ 20%	échantillons	
LAC KAMIMURIAK N° annexe V: V-42 Lieu: 62-55'N 95-30'W Saison de pêche: 15-07-89 31-10-89	Grand corégone Touladi	1 000	--- 300	--- 963 $	AP	+/- 30%		
RIVIÈRE WALLACE N° annexe V: V-76 Lieu: 61-36'N 93-40'W Saison de pêche: 01-06-89 31-10-89	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau	Espèce	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
REPULSE BAY								
BAIE BENNETT, BAIE WAGER N° annexe V: V-8 Lieu: 65-55'N 89-40'W Saison de pêche: 01-10-89 / 31-03-90	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
RIVIÈRE BROWN N° annexe V: V-13 Lieu: 65-55'N 90-55'W Saison de pêche: 01-06-89 / 31-03-90	Omble chevalier	6 800	Non exploitée					
RIVIÈRE CURTIS (Baie Committee) N° annexe V: IV-7 Lieu: 67-12'N 87-28'W Saison de pêche: 01-10-89 / 31-03-90	Omble chevalier	4 500	181	498 $	AP	+ 20%		
RÉGION BAIE GORE N° annexe V: V-34 Lieu: 66-22'N 84-25'W Saison de pêche: 01-06-89 / 31-03-90	Omble chevalier	3 600	Non exploitée					
RÉGION BAIE HAVILAND N° annexe V: V-37 Lieu: 66-31'N 85-25'W Saison de pêche: 01-06-89 / 31-03-90	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
REPULSE BAY (suite)									
RIVIÈRE PIKSIMAK (Havre Douglas)									
N° annexe V:	V-58	Omble chevalier	2 300	300	825 $	AP	+/- 30%		
Lieu:	63-37'N 88-25'W								
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-03-90								
RIVIÈRE SNOWBANK									
N° annexe V:	V-69	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
Lieu:	65-54'N 86-30'W								
Saison de pêche:	01-10-89								
	31-03-90								
WHALE COVE									
RIVIÈRE FERGUSON									
N° annexe V:	V-29	Omble chevalier	13 600	11 412	42 274 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
Lieu:	62-04'N 93-20'W								
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-10-89								
Saison de pêche:	01-11-89	Omble chevalier	1 300	Non exploitée					
	31-03-90								
BAIE MISTAKE									
N° annexe V:	V-49	Omble chevalier	2 300	Non exploitée					
Lieu:	62-10'N 92-57'W								
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-10-89								

Tableau 4A.4 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE, DISTRICT DE KEEWATIN,
PÊCHE COMMERCIALE PAR COMMUNAUTÉ
1989-1990

Renseignements sur la communauté et les étendues d'eau		Espèce	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
WHALE COVE (suite)									
BAIE PISTOL									
N° annexe V:	V-59								
Lieu:	62-28'N 92-44'W	Omble chevalier	2 300	3 010	8 682 $	BDV	+ 10%	échantillons	G. Carder
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-10-89								
BAIE WILSON									
N° annexe V:	V-79								
Lieu:	62-18'N 92-53'W	Omble chevalier	7 000	7 179	19 018 $	BDV	+/- 10%	échantillons	G. Carder
Saison de pêche:	01-06-89								
	31-10-89								
Saison de pêche:	01-10-89	Omble chevalier	3 000	Non exploitée					
	31-03-90								

Tableau 4A.5

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-01									
Lac Non-nommée (Baie Blanchford) 63-31'N 71-13'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-nommée (Nord du Havre Pritzler) 62-10'N 67-22'W	Omble chevalier	140 mm	400	Non exploitée					
Lac Non-nommée (Estuaire Bond) 62-15'N 67-39'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
Lac Non-nommée (À l'est de la cove Gammarus) 61-58'N 66-25'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
TF-89/90-07									
Lac Nettilling 66-33'N 71-00'W	Omble chevalier	140 mm	22 700	0	0 $				
TF-89/90-08									
Rivière Tha-Anne 60-28'N 94-40'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					

Tableau 4A.5 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-09									
Lac / Rivière Broun 63-57'N 94-16'W	Omble chevalier Touladi Corégone	140 mm	1 000	351 29 70	1 270 $ 0 $ 0 $	ARR	+/- 5%		
Lac Non-Nommée (1) (Baie Cross) 63-47'N 93-32'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	2	0 $	ARR	+/- 0%		
Lac Non-Nommée (2) (Baie Cross) 63-43'N 93-20'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-Nommée (3) (Baie Cross) 63-46'N 93-15'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
TF-89/90-13									
Rivière Ferguson 62-04'N 93-20'W	Omble chevalier	140 mm	13 600	11 412	42 274 $	BDV	+ 10%	100 échantillons	D. Pike
TF-89/90-14									
Rivière Thompson (Baie Duke of York) 65-28'N 85-16'W	Omble chevalier	140 mm	8 400	3 763	21 600 $	BDV	+ 20%		
TF-89/90-15									
Lac Non-nommée (Ikpit) 65-26'N 67-38'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	850	2 805 $	ARR	+ 10%	100 échantillons	D. Pike

Tableau 4A.5 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-15 (suite) Lac Non-nommée (Qanayutuk) 65-21'N 67-32'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	850	2 640 $	ARR	+ 10%	100 échantillons	D. Pike
TF-89/90-19 Estuaire Ross 67-09'N 87-16'W	Omble chevalier	140 mm	2 500	735	2 021 $	BDV	+ 20%		
Rivière Tasirjuaq 67-04'N 84-52'W	Omble chevalier	140 mm	2 500	1 580	4 344 $	BDV	+ 20%		
TF-89/90-20 Lac Non-nommée 63-29'N 65-05'W	Omble chevalier	140 mm	900	833	2 391 $	BDV	+ 20%		
TF-89/90-21 Lac Kipisa 66-33'N 67-57'W	Omble chevalier	140 mm	2 400	2 080	6 425 $	BDV	+ 20%		
Lac Opingivik 65-14'N 67-22'W	Omble chevalier	140 mm	1 400	900	2 970 $	ARR	+ 30%		
TF-89/90-23 Lac Ivisarak 70-34'N 86-20'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	1 849	5 843 $	BDV	+ 20%	PUE	D. Pike

Tableau 4A.5 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-23 (suite) Rivière Magda 71-39'N 84-37'W	Omble chevalier	140 mm	2 000	1 964	6 375 $	BDV	+ 20%		
Lac Non-nommée (Ikikeesarjuk) 71-12'N 87-22'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	1 126	3 557 $	BDV	+ 20%		
TF 89/90-25 Lac Non-nommée (Fox Charlie) 68-43'N 68-42'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	Non exploitée					
Lac Non-nommée (Subilik) 68-10'N 68-00'W	Omble chevalier	140 mm	500	Non exploitée					
TF 89/90-26 Lac Nauliniavik 65-13'N 63-50'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	2 551	8 418 $	BDV	+ 20%		
Lac Non-nommée (Anaktuayuit) 65-17'N 64-05'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	900	2 970 $	BDV	+ 20%		
Lac Non-nommée (Anguyatutit) 65-05'N 63-42'W	Omble chevalier	140 mm	1 500	3 652	12 051 $	BDV	+ 20%		

Tableau 4A.5 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE, 1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
TF-89/90-27 Lac Non-nommée (Qasigiyut) 64-37'N 66-19'W	Omble chevalier	140 mm	1 000	1 014	3 345 $	BDV	+ 20%		
TF-89/90-28 Lac Non-nommée (Iyaravung) 66-43'N 67-48'W	Omble chevalier	140 mm	1 400	995	3 285 $	BDV	+ 20%		
Sans permis[a] Fjord Nedlukseak 67-50'N 66-30'W	Omble chevalier	139 mm	---	108	---	ARR	+ 5%	100 échantillons	D. Pike

[a] Comme cette pêcherie se situe à l'intérieur d'un parc national le MPO n'a pas délivré de permis.

Tableau 4A.6

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE DES MAMMIFÈRES MARINS,
1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-89/90-01									
Cumberland Sound	Coquilles St. Jacques	dragues	100 000	8 000	8 000 $	AP	+/- 20%		
EF-89/90-02									
Cumberland Sound	Flétan du Groenland	palangres	10 000	7	0 $	AP	+/- 50%	2 échantillons	D. Pike
	Crevettes	trappe	5 000	5	0 $	AP	+/- 50%	100 échantillons	D. Pike
Lac non-nommée	Morue de l'Atlantique	pêche à la turlutte	1 500	200	200 $	AP	+/- 20%	100 échantillons	D. Pike
EF-89/90-03									
Baie Frobisher	Crevettes	trappe	5 000	0	0 $	AP		PUE	D. Pike
	Coquilles St. Jacqeues		5 000	0	0 $	AP			D. Pike
	Flétan du Groenland	palangres	5 000	0	0 $	AP			D. Pike
	Morue de l'Atlantique	pêche à la turlutte	5 000	0	0 $	AP			D. Pike
EF-89/90-14									
Estuaire Admiralty	Palourdes		5 000	170	212 $	AP	+/- 20%	échantillons PUE	D. Pike
EF-89-/90-05									
Côte à l'est de Baffin Région Clyde	Flétan du Groenland	palangres	10 000	200	165 $	AP	+/- 30%	PUE	D. Pike
EF-89/90-06									
Cumberland Sound	Flétan du Groenland	palangres	300 000	255 000	382 500 $	BDV	+/- 10%	250 échantillons PUE	D. Pike

Tableau 4A.6 (suite)

RÉGION DE L'EST DE L'ARCTIQUE,
PÊCHE EXPLORATOIRE DES MAMMIFÈRES MARINS,
1989-1990

N° du permis Étendue d'eau Lieu	Espèce	Engin de pêche ou grosseur des mailles	Quota (pb kg)	Récolte (pb kg)	Valeur au débarquement	Source des données	Qualité des données	Autres données	Personne ressource
EF-89/90-07 Baie Frobisher	Flétan du Groenland	palangres	10 000	0	0 $	AP		PUE	D. Pike
EF-89/90-08 Côte à l'est de Baffin Région de l'île Broughton	Flétan du Groenland	palangres	10 000	5	0 $	ARR	+/- 20%	PUE	D. Pike
EF-89/90-17 Détroit d'Hudson	Crevettes	trappes	250 000	0	0 $	AP		Rapport attendu	

Tableau 4A.7 Région de l'est de l'Arctique, ventes de permis de pêche commerciale par communauté, 1989-1990

Communauté	Résident		Non-résident		Total	
	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs	Permis vendus	pêcheurs
Allen Island	2	1	0	0	2	1
Arctic Bay	42	33	0	0	42	33
Arviat	172	90	0	0	172	90
Baker Lake	27	20	0	0	27	20
Broughton Island	12	12	0	0	12	12
Cape Dorset	6	6	0	0	6	6
Chesterfield Inlet	24	21	0	0	24	21
Churchill	0	0	16	16	16	16
Clyde	9	9	0	0	9	9
Coral Harbour	17	17	0	0	17	17
Hall Beach	20	18	0	0	20	18
Igloolik	15	11	0	0	15	11
Iqaluit	7	4	0	0	7	4
Pangnirtung	99	77	0	0	99	77
Pond Inlet	18	17	0	0	18	17
Rankin Inlet	23	21	0	0	23	21
Repulse Bay	18	13	0	0	18	13
Resolute Bay	1	1	0	0	1	1
Whale Cove	53	38	0	0	53	38
Total	565	425	16	16	581	441

B. RÉCOLTES DE MAMMIFÈRES MARINS

Tableau 4B.1 Région de l'est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par zone et par espèce, 1989-1990.

Zone	Béluga	Narval	Morse
Extrême Arctique	52	285	167
Île de Baffin (sud)/ Détroit d'Hudson	128	40	49
Baie d'Hudson (ouest)	248	16	70
Baie d'Hudson (est)	19	0	5
Total	447	341	291

Tableau 4B.2 Région de l'est de l'Arctique, récoltes de mammifères marins par espèce et par communauté, 1989-1990

Zone Comunauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données	Années ayant servies à établir la MCA
<u>High Arctic</u>					
Arctic Bay	Béluga	3	MCA	0 - 13	1983-87
	Narval	99	ÉTI	+ 10%	
	Morse	1	MCA	0 - 2	1984-88
Broughton Island	Béluga	0	ARR	s.o.	
	Narval	46	ÉTI	+ 10%	
	Morse	15	ARR	+ 50%	
Clyde	Béluga	0	ARR	s.o.	
	Narval	36	ÉTI	+ 10%	
	Morse	0	ARR	s.o.	

Tableau 4B.2 (suite)

Zone Comunauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données	Années ayant servies à établir la MCA
High Arctic (suite)					
Cresswell Bay	Béluga	9	MCA	0 - 20	1984-88
	Narval	19	ÉTI	+ 50%	- Comprend la récolte de Resolute Bay
	Morse	0	-	s.o.	- Pas de données historiques
Grise Fiord	Béluga	8	AP	+ 10%	
	Narval	5	ÉTI	+ 10%	
	Morse	7	MCA	4 - 10	1983,1985-88
Hall Beach	Béluga	11	ARR	1 - 21	1984-88
	Narval	3	ÉTI	+ 10%	
	Morse	74	MCA	26 - 100	1984-88
Igloolik	Béluga	8	ARR	+ 50%	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	63	ARR	+ 100%	
Pond Inlet	Béluga	1	ARR	+ 300%	
	Narval	77	ÉTI	+ 10%	
	Morse	3	ARR	+ 100%	
Resolute Bay	Béluga	12	ARR	+ 50%	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	- voir Cresswell Bay
	Morse	4	ARR	+ 100%	
South Baffin/Détroit d'Hudson					
Cape Dorset	Béluga	18	MCA	2 - 46	1983,1985-88
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	24	MCA	4 - 59	1982-85,1987
Iqaluit	Béluga	40	AP	+ 10	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	8	AP	+ 300%	
Lake Harbour	Béluga	28	ARR	+ 10	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	9	ARR	+ 50	
Pangnirtung	Béluga	42	ARR	+ 10	
	Narval	40	ÉTI	+ 50%	
	Morse	8	ARR	+ 50	

. . . suite

Table 4B.2 (suite)

Zone Comunauté	Espèce	Quantité débarquée	Source des données	Qualité des données	Années ayant servies à établir la MCA
<u>West Hudson Bay</u>					
Arviat	Béluga	70	MCA	61 - 85	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	0	MCA	0 - 1	1983-87
Chesterfield Inlet	Béluga	20	MCA	5 - 34	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	9	MCA	0 - 20	1982-86
Churchill	Béluga[a]	4	AP	+/- 0	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	0	MCA	0	Non exploitée
Coral Harbour	Béluga	67	MCA	29 - 116	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	45	MCA	34 - 67	1983-87
Rankin Inlet	Béluga	40	MCA	30 - 69	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	5	MCA	0 - 15	1983-87
Repulse Bay	Béluga	20	MCA	3 - 30	1983-87
	Narval	16	ÉTI	+ 20%	
	Morse	11	MCA	5 - 18	1983-87
Whale Cove	Béluga	27	AP	+/- 20%	
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	0	MCA	0 - 2	1983-87
<u>Eastern Hudson Bay</u>					
Sanikiluaq	Béluga	19	MCA	5 - 28	1983-87
	Narval	0	ÉTI	s.o.	
	Morse	5	MCA	1 - 10	1983-87

[a] comprend les béluga capturés vivants

s.o. = sans objet

ANNEXE 1

PAIEMENTS FINAUX

L'Office de commercialistation du poisson d'eau douce verse habituellement un paiement final aux pêcheurs en novembre ou en décembre suivant la fin de l'année à l'autre selon le prix qu'obtient l'OCPED pour chacune des espèces (valeur marchande). Ce prix est fixé en grande partie par le marché mondial étant donné qu'environ 80 p. 100 des ventes de l'OCPED sont exportées.

Le tableau suivant montre les paiements finaux effectués au cours des cinq dernières années pour les espèces récoltées dans les Territoires du Nord-Ouest.

Paiements finaux versés par
l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
par espèce et par année financière
(en $ équivalent poids brut en kilogrammes)

Espèce	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
Corégone					
Exportation	0.13	0.06	0.37	0.40	0.23
Continental	0.13	0.06	--	--	--
Fumage	0.13	--	--	0.40	--
Doré	0.67	1.98	2.22	0.44	0
Touladi	0	0	0.22	0	0
Grand brochet	0.31	0.62	0.43	0.31	0.07
Omble chevalier	0.11	0.96	3.01	1.13	0.31
Inconnu	0.20	0.46	0.69	0.47	0
Lotte	--	0	0	--	--
Meunier noir (catostomes)	--	--	--	0	0

-- aucune vente

BIBLIOGRAPHIE

Carder, G.W., and D.B. Stewart. 1989. Data from the commercial fishery for Arctic charr *Salvelinus alpinus* L., in the Central and Keewatin Regions of the Northwest Territories, 1987-1988. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 766: vi + 47 p.

McGowan, D.K. 1989. Data from test fisheries conducted in the Northwest Territories, 1985-1988. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 756: vi + 121 p.

Ministère des Pêches et des Océans. 1991. Sommaire annuel des activités de pêches, pêches en eaux douces dans l'ouest du Canada, 1989-1990, Volume 8: viii + 67 p.

Strong, J.T. 1989. Reported harvests of narwhal, beluga and walrus in the Northwest Territories, 1948-1987. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 734: iv + 14 p.

Yaremchuk. G.C.B., M.M. Roberge, D.K. McGowan, G.W. Carder, B. Wong, and C.J. Read. 1989. Commercial harvests of major fish species from the Northwest Territories, 1945 to 1987. Can. Data Rep. Fish. Aquat. Sci. 756: vi + 121 p.